

# CLAMART



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

JUIN 1984



# AGENCE METAYER



GÉRANCES T. 642-66-11 (*après-midi*)  
SYNDIC T. 644-33-22 (*le matin*)

Maison fondée en 1896

TOUTES TRANSACTIONS  
O.R.P.I. SUD

200 bis Av. J.Jaurès  
CLAMART-644.70.00

Télex 200450

VOYAGES FER - AIR - MER

LOCATION SPECTACLES

51 rue PV. Couturier  
CLAMART-638.88.88

200 bis Av. J.Jaurès  
CLAMART-645.00.00

V.A.G.

Audi



## S.T.N.A.

CONCESSIONNAIRE DES MARQUES VOLKSWAGEN et AUDI

154, avenue Victor-Hugo  
92140 CLAMART  
TÉL. 642-20-61

153, avenue de la Résistance  
92350 LE PLESSIS-ROBINSON  
TÉL. 702-31-45

## BARY'NET

ENTRETIEN TOUS LOCAUX, NETTOYAGE MOQUETTE, TRAITEMENT ANTISTATIQUE  
NETTOYAGE VITRES, LESSIVAGE DE MURS

Tél. : 644-76-98

40, avenue Victor-Hugo - 92140 CLAMART

## JERODE

PRÊT-A-PORTER

FEMMES

HOMMES

*Sym - Virginie    Monsieur de Fursac*  
*René Derby - etc.    Lee Cooper - etc.*

12 bis, rue Paul-Vaillant-Couturier  
92140 CLAMART    Tél. : 642-20-87



imprimerie  
carpentier & fils

25 bis, rue du Moulin-de-Pierre  
92140 CLAMART  
Tél. (1) 642-56-54 +

Impression TYPO-OFFSET

Tous Travaux Commerciaux et Industriels

Restaurant

## La Cosse des Petits Pois

158, avenue Victor-Hugo - 92140 CLAMART

SPÉCIALITÉS - FOIE GRAS MAISON - POISSON - *Fermé le dimanche soir* - Réservation: 638-97-60

## SOMMAIRE

Éditorial .....	3
Décisions du Conseil Municipal .....	5
Travaux .....	10
Voirie .....	11
Cadre de vie .....	15
Emploi .....	16
Fêtes .....	18
Enseignement .....	23
Bibliothèques .....	27
Jean-Arp .....	30
Santé .....	33
Sports - Loisirs .....	34
La vie des Associations .....	39
Noces d'or .....	42
Tribune libre .....	43
Communiqués .....	45

### VIDÉO-CLUB

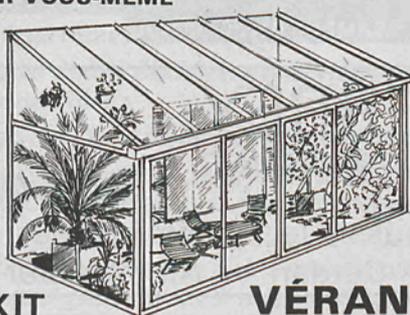
JANICK'

Location et vente de cassettes VHS

Location de jeux vidéo - TOUS GENRES - Vaste choix

33, av. Jean-Jaurès - CLAMART - Tél. : 736-77-85

A POSER VOUS-MÊME



EN KIT

VÉRANDAS

JARDINS D'HIVER

FERMETURES DE BALCON

ISOLATION DES FENÊTRES

Ets DUDOUET

27, route de la Garenne  
CLAMART



632.22.47  
632.36.74

# BM

## BERNARD MARIONNAUD

TOUTE L'ANNEE  
POUR VOTRE PLAISIR

- le choix
- l'accueil
- les prix

vous trouverez

le salon de coiffure

mais aussi à présent

l'institut de beauté

### BERNARD

### MARIONNAUD

91, av. Victor-Hugo

CLAMART

Tél. 644.75.28



**MATH - PHYSIQUE - FRANCAIS - LANGUES**

**I-M-S-P**

**INSTITUT PRIVE** fondé en 1967

**NOUVELLE METHODE PSYCHO-PEDAGOGIQUE**

RATTRAPAGE SCOLAIRE - PRÉPARATION AUX EXAMENS - STAGES : pré-rentree - Noël - Février - Pâques - Pré-Bac  
COURS HEBDOMADAIRES PARTICULIERS ET COLLECTIFS — *TOUS NIVEAUX*

STAGES DE MICRO-INFORMATIQUE

**C. DAGOSTINOZ** 13, rue Pasteur - 92190 MEUDON Téléphone : 626-04-83 - 626-90-39

**VENTE**

**LOCATION**



**ACCORD**

**ACHAT**

**RÉPARATIONS**

**657-08-18**

PLEYEL • ERARD • GAVEAU • STEINWAY • BECHSTEIN  
BLUTHNER • SAUTER • PETROF • BENTLEY • RAMEAU • WEISS

**NEUF et OCCASION**

PIANOS MECANQUES

**BÉDEL/MASSON**  
Facteurs en Pianos  
de Père en Fils depuis 1929

25, rue de la Tour  
**92240 MALAKOFF**



**CREDIT MUTUEL DE CLAMART**

Banque des Familles

Banque des Associations

49 bis, rue Paul-Vaillant-Couturier — **CLAMART** - Tél. : 642-00-10

A DEUX PAS DE JEAN-ARP

DU MARDI AU VENDREDI: 9 H 30 - 12 H 30 - 14 H 30 - 17 H 45 - SAMEDI: 9 H 30 - 12 H 30



**PEUGEOT**



**TALBOT**

**ETS R. LEDERREY**

60, rue du Moulin-de-Pierre, 92140 CLAMART

**642-40-23**

**R. LEDERREY** c'est aussi, le spécialiste de :  
Frein — Cardan — Amortisseur

**AUTO - MOTO - ÉCOLE**  
**CENTRAL CLAMART**

**PERMIS DE CONDUIRE PAR STAGE**

20 h - 5 JOURS  
2.315 F

CODE ILLIMITÉ  
20 h - 5 examens  
3.000 F

CODE ILLIMITÉ  
28 h - 5 examens  
4.000 F

TRADITIONNEL  
SUR RENDEZ-VOUS  
BEA R5 Automatic

**PERMIS MOTO A1 - A2 - A3**

42 bis, avenue J.-Jaurès - CLAMART - Tél. : 642-00-59



## Le permis de construire

*"Depuis le 2 avril, ce sont les maires qui délivrent les permis de construire!"*  
Cette information a bénéficié de tous les moyens habituels de diffusion - télévision - radio - presse, et a pu laisser croire que l'on se trouvait face à un événement considérable.

Certains pouvaient penser que jusqu'alors, les maires étaient ignorants ou indifférents à la délivrance des permis de construire et qu'enfin, ils en devenaient les vrais responsables. Par ce fait, les choses allaient considérablement changer.

Les demandes de permis de construire étaient auparavant déposées en un exemplaire en mairie et trois exemplaires à la Direction départementale de l'Équipement.

Sur notre commune, depuis 18 ans, existait un groupe d'étude d'examen des permis de construire, constitué :

- du maire,
- du maire adjoint, chargé de l'urbanisme,
- de l'architecte communal,
- du fonctionnaire spécialiste de la Division Territoriale de l'Équipement,
- et du fonctionnaire municipal du service des permis de construire.

Ce groupe analysait les demandes en fonction :

- du règlement national d'urbanisme,
- du Plan d'Occupation des Sols et de son règlement de construction,
- des avis des services concernés: architecte des bâtiments de France, service des carrières, pompiers, etc.

En conclusion de ses analyses, il pouvait se trouver face à plusieurs situations :

- le permis n'appelait aucune observation particulière et il était alors délivré par le maire,
- le permis nécessitait des dérogations mineures ou concernant des immeubles particuliers, il était alors soumis à l'examen d'une commission permanente des permis de construire, siégeant à la Préfecture, sous la présidence du Préfet. Selon la décision de cette commission, le permis était délivré par le Préfet.

Il est évident qu'une demande de permis non conforme à la réglementation était refusée.

Enfin, après les travaux, l'examen de la conformité par rapport à la demande était effectué par la Direction de l'Équipement.

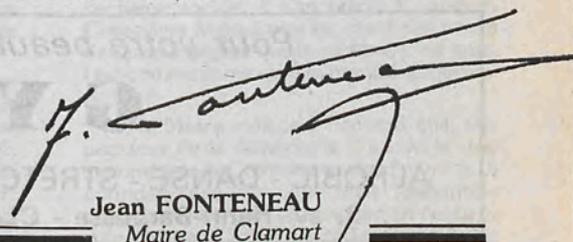
Quelle est la réalité du changement applicable selon la loi de décentralisation depuis le 2 avril?

- toutes les demandes de permis de construire doivent être déposées en quatre exemplaires à la mairie;
- le maire et ses services sont désormais chargés de toutes les démarches nécessaires à la consultation des administrations concernées;
- le groupe de travail municipal continuera à fonctionner comme par le passé;
- les dérogations continueront à être soumises à la Commission permanente des permis de construire au département;
- le maire devra décider, en dernier ressort, et il sera l'unique autorité à délivrer ou à refuser le permis de construire;
- ce sont les fonctionnaires communaux qui procéderont à la visite de conformité à la fin des travaux.

Les nouvelles mesures pourraient faire croire qu'il sera beaucoup plus facile d'obtenir en mairie son permis de construire. Je puis assurer nos concitoyens de la diligence et de la bonne volonté des personnels communaux engagés dans cette tâche.

Cependant, il faut retenir que le maire devra appliquer avec rigueur les dispositions du Plan d'Occupation des Sols et de son règlement, ainsi que les dispositions du règlement national restant identiques.

Il est de l'intérêt général que le permis de construire ne soit pas une affaire arrangée à l'amiable. Le maire, dans sa fonction en la circonstance, est chargé de faire appliquer la loi, engageant sa responsabilité personnelle devant les tribunaux.



Jean FONTENEAU  
Maire de Clamart

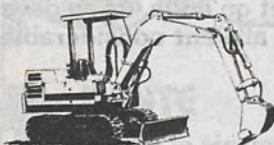
# ASSURANCES

## ADAM

4, route du pavé blanc, 92140 clamart

autobus 190 A et B et 136

☎ 630.04.11 (lignes groupées)



### Pel-Job

9/11, av. Gal-Eisenhower  
92140 CLAMART - Tél. (1) 632-10-53

**pelles hydrauliques super compactes**



**AGENCE**  
TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES



Location

4 ter, avenue René-Samuel  
92140 CLAMART - Tél. : 642-21-50  
**CRÉDIT UCB et BANQUE LA HÉNIN**

M. DAVID-  
MOUGEL

### SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

47 bis, rue Camille-Desmoulins  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. 557-89-10



- Travaux Publics et Particuliers,
- V.R.D.,
- Travaux Routiers,
- Enduits superficiels,
- Revêtements spéciaux.

### Assistance Secrétariat Gestion

Exécution rapide de vos travaux de bureau  
et secrétariat

Service traitement informatique

Service envois publicitaires personnalisés



Michèle Farce

32, rue Constant-Pape - CLAMART - Tél. 645-56-61

### LAMA

644-93-99

DÉPANNAGE EN SOUS-SOL - DÉPANNAGE MOTO  
TRANSPORT VÉHICULE PAR DEUX

### DÉPANNAGE REMORQUAGE

LEVÉ ou SUR PLATEAU  
RADIO-GUIDÉ jour et nuit

**PLOMBERIE - SANITAIRE - CARRELAGE**  
**CHAUFFAGE CENTRAL - EAU - GAZ**  
**FUMISTERIE - COUVERTURE**

### ANSERGUES

Claude

7, ALLÉE GINETTE  
92140 CLAMART

Tél. 644-46-35

### sade



### Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique

- Adduction et distribution d'eau potable
- Réseaux d'assainissement
- Eaux agricoles et industrielles
- Captages, forages et sondages
- Traitement de l'eau potable
- Génie civil et ouvrages spéciaux
- Fonçages horizontaux
- Entretien et gestion des réseaux
- Fondations spéciales
- Recherche de fuites sur réseaux

Services de la Banlieue de Paris : Secteur Sud : 4, avenue Denis-Papin  
92350 LE PLESSIS-ROBINSON Tél. : 631-08-22

Pour votre beauté Madame. Pour votre forme Monsieur

## GYMSANTÉ

sous contrôle médical

AÉROBIC - DANSE - STRETCHING - RELAXATION - DANSE CLASSIQUE ET MODERNE

8, av. Henri-Barbusse - CLAMART — Renseignements et inscription - Tél. 638-34-14



# LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 1984

**M. Jean-Pierre Féry** a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil a approuvé, sans observations, le compte rendu de la séance du 7 octobre 1983.

**M. le Maire** a présenté les différents arrêtés qu'il a eu à prendre depuis la séance du 2 décembre et après avis favorable de la Commission des Finances du 17 février.

Les arrêtés n'ont appelé aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'examen du budget primitif 1984. M. le Maire présente le rapport général d'analyse du document budgétaire.

Il indique que la balance générale des dépenses et des recettes s'équilibre à la somme de 207.303.558 F; il faut en déduire le prélèvement de 14.316.980 F provenant de la section «Fonctionnement» pour équilibrer la section «Investissement». Ainsi, le mouvement réel des recettes et dépenses du budget est de 192.986.977 F.

Le budget total 1984 est en progression de 7% sur le budget 1983.

Il précise que la première idée maîtresse qui a guidé son action, lors de la préparation du budget, a été de maintenir notre effort d'investissement afin de conserver les possibilités d'emploi des entreprises travaillant pour la commune.

39.965.686 F sont consacrés aux investissements en 1984. Les crédits affectés aux investissements sont pratiquement identiques à ceux de l'an dernier en francs constants; si l'on tient compte des augmentations des prix entre 1983 et 1984, ils sont en diminution de 9,2% en francs courants.

Pour financer ces investissements, nous avons dû faire appel à l'emprunt près des caisses publiques, mais leurs ressources étant plus faibles que celles de l'an dernier, nous n'avons obtenu qu'un prêt globalisé de 15.600.000 F, en déduction de 9% sur le montant du prêt 1983.

Nos investissements sont également couverts par la recette que nous enregistrons chaque année, remboursement par l'État de la T.V.A. payée sur les travaux réels effectués deux ans auparavant.

En 1984, nous percevons 3.821.123 F de remboursement de T.V.A., correspondant aux travaux de 1982. En 1983, nous avions perçu 5.606.482 F sur les travaux de 1981, notamment pour la construction du groupe scolaire Moulin de Pierres et du centre social de la Fourche.

La recette 1984 est donc inférieure de 1.785.359 F.

Pour équilibrer les dépenses d'investissement en maintenant le niveau le plus élevé

possible, proche de celui de l'an dernier, il nous faut prélever sur nos recettes ordinaires une somme de 14.316.980 F; ce prélèvement est supérieur de 3.706.667 F de celui de l'an dernier et représente, pour cette année, l'autofinancement de la commune pour couvrir les dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement en 1984 s'élèvent à 153.020.892 F; elles sont en progression de 9,57% par rapport au budget primitif de l'an dernier.

**M. le Maire** déclare qu'il a fait tout ce qu'il était possible pour limiter les dépenses de fonctionnement, et précise que si nous avions dû suivre toutes les demandes enregistrées, il aurait été nécessaire d'augmenter la charge fiscale de 37%; cela était impossible.

Nous avons constaté ce que pouvaient être les recettes provenant des impôts directs. Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition, décidé par le Parlement, était de 1,12 pour les propriétés bâties et de 1,08 pour les propriétés non bâties. Partant de ces bases, nous avons maintenu les taux décidés l'an dernier et ainsi les impôts augmenteront du taux de la progression des bases.

Un fait important touchera cette année plusieurs centaines de contribuables qui ont construit leur pavillon ou acheté leur logement depuis quelques années. La loi de finances qui a été votée par la majorité au Parlement ramène de 15 à 10 ans la durée d'exonération de la taxe foncière pour les logements construits après le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Après avoir indiqué ce cadre général dans lequel s'inscrit le budget 1984, **M. le Maire** procède à l'analyse du document budgétaire, chapitre par chapitre.

Le budget d'investissement n'appelle pas de remarques particulières. Quelques chapitres du budget de fonctionnement provoquent des questions.

## ● Au chapitre 936 Voirie

**M. Busnel** intervient en considérant que pour la gestion du parking du centre Desprez, la dépense de 570.000 F couvrant le déficit de la régie de gestion est beaucoup trop forte et il propose de réduire cette somme à 200.000 F.

**M. le Maire** indique que le fait du déficit de cette régie est lié au contrat que nous avons conclu avec la Société de gestion. Nous avons voulu que ce parking soit utilisable pour l'ensemble des personnes qui viennent dans le centre ville, qu'il soit ouvert de 0 h à 24 h du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Si nous enregistrons un déficit pour ce par-



king, c'est bien parce qu'il n'y a pas assez de recettes et que nous n'avons pas eu assez de volonté pour conduire les automobilistes à la fréquence en installant des stationnements payants aux alentours. La liberté, sans mesure de stationnement près du parking, ne permet pas d'augmenter rapidement les recettes.

En assurant un gardiennage sérieux, nous avons garanti une sécurité aux usagers, ce qui n'est pas le cas au parking de la Fourche, où se produisent fréquemment des vols et des détériorations sauvages de véhicules. De toute manière, pour l'heure, diminuer d'autorité le crédit n'est pas une solution, car on ne peut annuler du jour au lendemain un contrat de régie.

## ● Au chapitre 938 Relations publiques

**M. Busnel** intervient en proposant d'augmenter une subvention de 500 F en faveur du M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour la Paix).

**M. le Maire** rappelle que cette proposition de nouvelle subvention a déjà été soumise à la Commission des Finances, qu'elle avait été repoussée et que dans ces conditions, il n'avait pas à la proposer au Conseil Municipal. Il reconnaît qu'en dehors de la Commission, il est toujours possible à un Conseiller de faire des propositions devant le Conseil. Il soumet au vote de l'assemblée l'attribution de cette nouvelle subvention, qui recueille 6 voix pour et est donc rejetée.

**M. Foissier** considère après ce vote qu'il doit faire une déclaration pour condamner la majorité de droite du Conseil Municipal. Il considère que le refus témoigne d'un climat de haine sociale. Il s'en prend à quelques Conseillers Municipaux en citant des textes desquels il dégage que le racisme, c'est aussi l'anticommunisme qui est martelé quotidiennement.

**M. le Maire** indique à nouveau que, respectueux de la démocratie, il a suivi le vote exprimé par la Commission des Finances. Il considère que personne dans l'assemblée communale ne peut se conduire en censeur, se permettant, selon ses réflexes politiques,

de porter des jugements tendancieux sur d'autres collègues. Il précise «chacun est libre ici d'adhérer au mouvement de son choix, chacun est libre de payer sa cotisation à son mouvement, mais chacun est libre de voter ou non une subvention».

**M. Léon** intervient, car ayant été mis en cause par **M. Foissier**, il tient à préciser que dans sa fonction au bureau de l'Emploi, tous les travailleurs sont reçus sans aucune distinction de race et que dans sa responsabilité professionnelle, il enseigne tous ses élèves, dont beaucoup sont issus de familles d'immigrés, dans une même considération humaine. Il est anormal, dit-il, de prêter des intentions à quiconque, sinon pour créer des incidents politiques au sein de l'assemblée.

**M. le Maire** déclare que l'incident est clos et poursuit l'examen du budget.

## ● Au chapitre 943 Enseignement

**M. Busnel** intervient en considérant qu'à Clamart, la dotation est nettement inférieure, pour les fournitures scolaires, à ce qui est accordé dans d'autres communes.

Il précise que le crédit consacré cette année aux fournitures scolaires ne progresse que de 1% et qu'il fera des propositions pour améliorer ce poste.

**M. le Maire** précise qu'il faut comparer ce qui est comparable. La dotation fournitures scolaires a été augmentée cette année de 10% par élève. Le nombre d'élèves étant inférieur d'environ 300, le total du crédit nécessaire pour faire face à la dépense tient compte de cette situation.

Il précise que la rigueur dont il a dû faire preuve pour préparer le budget ne lui permet pas d'inscrire des crédits qui ne seraient pas consommés.

L'exposé sur les chapitres suivants se poursuit et ne provoque aucun commentaire.

## ● Au chapitre 955 Aide Sociale

**M. Busnel** intervient sur l'insuffisance de la subvention au Bureau d'Aide Sociale qui est de 600.000 F et inférieure aux années précédentes en francs réels.

Il indique qu'il ne peut souscrire à cette situation inquiétante qui traduit la politique sociale de l'équipe municipale majoritaire.

Nous demanderons une dotation plus importante pour améliorer cette politique en augmentant les prestations devant répondre aux besoins de la population.

**M. le Maire** précise que contrairement à ce que l'on peut penser, l'action sociale d'une Municipalité ne se juge pas sur le crédit alloué au bureau d'Aide Sociale.

Il considère que c'est un phénomène heureux, que l'on n'ait pas à continuer à être tributaire des bureaux de bienfaisance, comme ont dû le faire nos parents ou nos grands-parents.

Grâce à toutes les législations sociales qui ont vu le jour depuis le début du siècle, les retraités bénéficient de retraites dignes qu'ils ont parfaitement méritées et qui les libèrent de cette dépendance de l'aide sociale traditionnelle.

Sans doute avons-nous toujours des personnes à secourir, mais la dimension du problème n'est plus la même et le volume des budgets des bureaux d'aide sociale peuvent varier selon les circonstances et les personnes qui ont préparées ce budget, n'ont pas cru devoir solliciter des crédits sans que leur demande soit justifiée.

**Mme Pernin** intervient en précisant que toutes les aides sociales ne sont pas incluses dans le budget du bureau d'Aide Sociale.

Ainsi, le crédit de 125.000 F inscrit au budget général concerne les interventions en attribution d'électricité, de gaz ou de charbon pour les familles nombreuses et les personnes âgées.

Elle précise d'autre part, que la subvention est légèrement inférieure cette année, car au budget précédent, le département avait un an de retard pour nous rembourser les avances consenties par le bureau d'Aide Sociale aux personnes bénéficiant des services d'aides ménagères. Le budget de l'an dernier était obligé de tenir compte de ce fait qui n'est pas prévu cette année.

Examinant ensuite les subventions, **M. Léon** confirme qu'il n'accepte pas de voter une subvention à l'Association des Femmes Françaises.

L'examen des autres chapitres se poursuit sans remarque particulière et il est ensuite procédé au débat général sur le budget :

La parole est donnée à **M. Busnel**, 1<sup>er</sup> orateur inscrit :

**M. Busnel** déclare être satisfait des informations que le maire a diffusées à tous les Conseillers Municipaux en fournissant tous les éléments nécessaires pour étudier le budget dans des conditions satisfaisantes.

Il indique que le projet de budget appelle des réserves sur différents points et parfois une opposition nette.

Il précise que la politique sociale de la majorité municipale, ne peut avoir son approbation, car elle traduit une attitude conservatrice. Ainsi, la subvention de 600.000 francs au bureau d'Aide Sociale est inacceptable, ne pouvant satisfaire les besoins.

Dans le domaine scolaire, la subvention à la Caisse des Écoles stagne et limite ses possibilités d'action.

Il indique que nous sommes loin des actions réalisées sur d'autres communes, il cite la commune de Clichy qui a un budget double de celui de Clamart pour la Caisse des Écoles.

Sur d'autres points, il constate par exemple que le déficit de gestion du parking du centre Desprez est beaucoup trop important.

Pour l'action économique, en prévoyant une subvention de 15.000 F, l'on ne prend pas conscience des efforts qu'il faut accomplir en ce domaine.

Il indique que rien n'est prévu dans le budget pour faciliter les déplacements des Clamartois entre les quartiers du haut et du bas, alors qu'il faudrait créer un service de transports municipaux.

Il dénonce la progression de la dette communale.

Examinant les recettes, il constate que le taux de la taxe d'habitation est plus important de 6 points du taux de la moyenne régionale. Le taux du foncier bâti est en revanche plus faible.

Il fait alors les propositions suivantes :

— porter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 8,26 à 13,1%,

— et réduire le taux de la taxe d'habitation qui est de 10,32 à 7,08%.

Ces mesures devraient permettre de dégager des recettes supplémentaires de 1.400.000 F, il faudrait y ajouter 370.000 F provenant du parking Desprez.

Les recettes nouvelles seraient ainsi réparties : doubler la subvention au bureau d'Aide Sociale, affecter 400.000 F au développement économique et 600.000 F pour faire des études afin de démarrer une ligne de minibus municipaux, 170.000 F pour les dotations scolaires, ainsi devrait être, d'après nous, modifié votre budget.

**M. Foissier** a ensuite la parole :

Il précise que les élus communistes voteront contre le budget.

Il indique que le maire a enfermé la préparation du budget dans le cadre rigide d'une seule proposition d'orientation. Il considère que le maire fait part, par le document budgétaire, de ses propres décisions.

Il cite à l'appui de sa thèse, un passage d'un journal local qui interrogeait **M. Marionnaud** en lui demandant si au nom des élus «Clamart Demain», il était entendu, il avait répondu :

*«...très peu, pour ne pas dire du tout! Seul, le maire et ses adjoints décident, écoutent ce qu'ils veulent bien entendre, en limitant au strict minimum la concertation. Nous essayons d'apporter des idées claires et de bon sens. Malheureusement, l'indifférence est leur seule réponse et notre lot quotidien. Mais il va bien falloir maintenant qu'ils nous écoutent!»*

Il indique au maire qu'il aurait dû porter à la connaissance des élus, tous les besoins de la Ville et que plusieurs simulations de l'équilibre du budget soient proposées.

Il précise que la population, les associations auraient dû être associées aux décisions des choix à opérer en priorité sur la Ville.

Il ne peut accepter que les crédits concernant les classes de garde n'augmentent que de 4,58% — ceux des Centres de Loisirs de 2,7% — ceux des classes de nature se limitent à moins 10,89%.

Rien de ce qui est contenu dans le budget ne justifie l'augmentation des impôts de 12%.

Pas de grand projet de construction de logements sociaux.

L'écart s'agrandit entre le haut et le bas.

Pas d'effort de redressement économique.

Il propose que l'excédent de l'exercice 83 soit attribué à l'étude et au début de réalisation d'une maison de quartier dans le haut Clamart et que le reste soit attribué aux œuvres sociales scolaires.

Il termine en précisant que lui et ses amis voteront contre les propositions budgétaires, car il faut toujours payer plus pour une politique qui va à l'encontre des intérêts de la majorité des Clamartois.

La parole est ensuite donnée à **M. Etring**.

Il rappelle que le budget présenté par la majorité limite l'augmentation des masses budgétaires à 7%, que les investissements permettent la réalisation d'un programme de travaux important qui aura pour effet d'étendre ou d'améliorer les équipements de la commune, permettra de maintenir un niveau d'activités aux entreprises du bâtiment, évitant le chômage pour le personnel.

Il insiste sur le fait que les taux applicables aux bases d'imposition sont identiques à ceux de l'an dernier et que l'augmentation des impôts locaux résulte des décisions prises par l'Assemblée Nationale d'augmenter les bases d'imposition de 12%.

Il précise que la réduction de la durée d'exonération de la taxe foncière permet à l'État de diminuer sa contrepartie de la subvention compensatrice de 2,8 millions.

Il expose que les taux d'imposition de notre commune sont inférieurs aux taux moyens nationaux 1983.

La moyenne nationale de la taxe d'habitation est de 11,23 — la taxe à Clamart est de 10,32.

Pour la taxe foncier bâti, 13,11 contre 8,26 à Clamart.

Pour le foncier bâti, 35,55 contre 10,17 à Clamart.

La taxe professionnelle, 12,46 contre 7,40 à Clamart.

Si, comme le propose les élus socialistes, l'on augmente le foncier bâti, l'on provoquera pour les prochaines années, une aggravation de la crise du logement.

Il expose que tous les organismes sociaux agissant sur le terrain de la construction et du logement et subissant une augmentation importante de l'impôt foncier, ne pourraient pas compenser cette dépense par une hausse des loyers; pour garder l'équilibre de leur budget, ils devraient diminuer les dépenses d'entretien et de réparations.

Pratiquement, en voulant prendre une attitude favorable aux locataires, l'on parviendra à les pénaliser dans leur condition de vie, en limitant les travaux nécessaires à l'amélioration du mieux être dans les logements.

Il indique qu'une telle politique décourage les investisseurs à placer leurs fonds dans l'immobilier et aggrave de ce fait, la crise du logement. Il conclut en affirmant son désaccord sur les mesures proposées par les élus socialistes.

**Mme Lambotte** a ensuite la parole.

Elle précise que l'intervention de **M. Busnel** a suscité pour elle quelques interrogations.

Nous sommes cette année dans une situation très particulière, il y a un accroissement du nombre de personnes qui vont payer l'impôt foncier, mais ce fait sera acquis pour les années futures, en augmentant de manière forte le taux de l'impôt foncier cette année, l'on ne retrouvera plus cette disponibilité les années suivantes.

L'on dit facilement qu'il vaut mieux faire payer les propriétaires que les locataires. Nous avons à Clamart une population très diversifiée et chez nous, les habitants qui désirent réaliser leur propre construction doivent pouvoir le faire; ce n'est pas pratiquer une véritable politique sociale que de frapper par nos taxes davantage les propriétaires que les locataires. Il faut aussi songer aux femmes qui restent veuves, qui restent seules et dont les ressources diminuent, il ne faut pas qu'elles soient contraintes d'abandonner la propriété de leur logement, du fait que le taux des impôts fonciers serait trop élevé.

Le débat général étant clos, **M. le Maire** répond à certains arguments.

Pour les dépenses sociales, il ne faut pas limiter son jugement à l'importance de la subvention accordée au bureau d'Aide Sociale qui est de 600.000 F et qui se limite au fonctionnement des activités directes du bureau d'Aide Sociale.

Il faut, dit-il, bien voir le budget et constater que nous payons par nos impôts locaux 170 millions de participation aux dépenses d'aide sociale, pour les handicapés physiques ou mentaux, les infirmes, les grands malades et que c'est bien là, un geste de solidarité nationale.

Pour les changements de taux des impôts directs, l'on m'indique que la baisse de l'un compensera la hausse de l'autre en laissant même une plus-value importante.

Pour voir la réalité en face, il faut faire des calculs précis et je vous indique que pour 1984:

La totalité des contribuables payant la taxe d'habitation participent pour 25.114.752 F, la proposition de **M. Busnel** ramènerait cette participation à 17.229.000 F, il y aurait donc une moins-value de 7.800.000 F.

La totalité des versements des propriétaires de pavillons et de logements avec la formule de **M. Busnel**, serait de 25.142.830 francs alors que dans les propositions du budget, elle est de 15.153.418 F, la plus-value serait de 9.988.962 F.

Les nouveaux imposés sur le foncier bâti

apporteront déjà 2.819.000 F en 84, mais si vous voulez encore augmenter leur participation, vous demanderez à tous les propriétaires une somme supplémentaire de 7.169.962 F.

Je ne vous conseille pas de pratiquer cette politique. Ce serait une erreur de profiter de cette année, alors que certains propriétaires étaient détaxés selon les décisions dont vous avez dit, **M. Busnel**, qu'elles étaient contestables. Certes, chacun, en une telle circonstance, peut faire la politique qu'il croit la bonne. Je considère personnellement que ceux qui ont appliqué, il y a plusieurs années, la pratique de détaxation des pavillons ou logements neufs ont très heureusement participé au développement du logement familial; les détaxes facilitant pour les constructeurs leur plan de financement.

Déjà la déception, qui va naître en apprenant que la détaxe n'existe plus, alors qu'elle devait durer 5 années, selon le contrat, sera grande; mais si encore, vous augmentez lourdement la participation des propriétaires, vous ferez naître des perturbations dont vous ne mesurerez pas les conséquences.

Il indique ensuite à **M. Busnel** - vous me demandez au nom des élus socialistes, d'augmenter les dépenses, vous créez une recette correspondante et ainsi, tout semble parfait.

J'ai indiqué, tout à l'heure, en vous présentant le budget sur lequel j'ai beaucoup travaillé, c'est vrai **M. Foissier**, non pas dans la solitude, mais avec le concours permanent de mes collègues adjoints et des services municipaux, que nous avons voulu limiter l'effort fiscal entre 10 et 12%. Je suis arrivé à vous présenter un budget en équilibre avec 12% d'impôts supplémentaires, mais j'ai voulu à tous prix, défendre notre capacité d'investissement. Le programme de grands travaux ne défend pas, me dites-vous, les habitants des quartiers du Haut-Clamart. Certes, je sais que nos investissements 84 n'ont pas un caractère spectaculaire.

Refaire la piste sur le stade, ce n'est pas spectaculaire, mais ne s'agit-il pas d'une action en faveur des sportifs d'en haut comme d'en bas.

Refaire un garage municipal pour mieux conserver les véhicules municipaux, des entrepôts pour le matériel, un magasin pour les fournitures, qui depuis plus de 50 ans est installé dans un sous-sol, ce n'est pas spectaculaire.

Faire 4 millions et demi de travaux d'économie d'énergies dans les bâtiments scolaires, la piscine, le dispensaire, ce n'est pas spectaculaire, mais depuis l'an dernier, nous sommes engagés par un contrat avec l'état. J'ai le devoir de respecter les contrats.

Si l'on juge la répartition de l'effort fiscal par catégorie de contribuables, il faut savoir que lorsque nous avons abandonné le sys-

tème de liaison qui existait entre les quatre catégories d'imposition, nous nous étions efforcés de conserver les répartitions auxquelles nous étions parvenus.

— 35% des impôts étaient fournis par la taxe d'habitation.

— 17% par le foncier bâti.

— 14% par le foncier non bâti.

— 47% par la taxe professionnelle.

La répartition actuelle s'établit ainsi:

— 31,85% par la taxe d'habitation.

— 20,11% par le foncier bâti.

— 48% par la taxe professionnelle.

En quelques années, s'est effectué un équilibrage lent, mais certain. Dès à-coups brutaux en cette matière ne sont pas salutaires.

**M. le Maire** termine en indiquant — voilà la politique que nous faisons — qu'elle ne soit pas conforme à la vôtre, Mesdames et Messieurs de l'opposition, est sans doute normal — si vous adhérez à notre politique, vous ne seriez plus l'opposition.

Mais s'il est normal que vous fassiez des propositions, il est de mon devoir de les faire juger par l'assemblée municipale.

En demandant de doubler la subvention au bureau d'Aide Sociale, en nous indiquant que vous nous ferez savoir comment les dépenses, cela m'oblige à repousser votre proposition.

En demandant d'ouvrir un crédit d'étude de 600.000 F pour réaliser un service de transport urbain communal, cela m'oblige à vous dire que c'est en fait un transfert de charges et de responsabilités que nous opérerions en faveur du Syndicat des Transports Parisiens auquel nous sommes rattachés. C'est à ce Syndicat des Transports, avec ses techniciens, ses moyens, son matériel, de créer les lignes qui s'imposent afin de répondre aux besoins des habitants de nos communes.

Par nos impôts nationaux, départementaux, nous participons largement au déficit de la R.A.T.P. Faut-il encore payer par nos impôts locaux les défaillances des services publics responsables?

Je vous invite à voter le budget que je vous présente et je vais ouvrir le scrutin:

Le budget primitif est voté par 36 voix contre 6 (élus socialistes et communistes).

Le budget d'assainissement n'appelant pas de remarque, est voté à l'unanimité.

Le Conseil approuve ensuite le décompte de gestion du Receveur pour l'exercice 82.

**M. Etring** présente le budget 1984 de l'Office Public Municipal d'H.L.M. Le Conseil émet un avis favorable par 36 voix et 6 abstentions.

Sur rapport de **M. Grandjean**, le Conseil vote les tarifs de la piscine du Bois, applicables au 1<sup>er</sup> mars 1984.

Début des travaux du garage des ateliers municipaux



Sur rapport de **Mme Ignazi**, le Conseil fixe les nouveaux taux applicables pour la participation des familles aux centres de Loisirs Maternels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1984.

**M. Foucher** présente plusieurs rapports concluant à l'approbation du décompte définitif des opérations suivantes:

- Travaux d'aménagement de 5 salles de sciences au collège Maison-Blanche.  
**Coût: 783.496 F**
- Aménagement des serres municipales.  
**Coût: 2.965.890 F**
- Mise en conformité circuit électrique de l'école maternelle et primaire Jardin Parisien.  
**Coût: 594.592 F**
- Travaux d'économies d'énergies aux groupes scolaires Trivaux - Bourcillière - Jules-Ferry et Hôtel de Ville.  
**Coût: 931.612 F**
- Plantations et réfections des allées du cimetière communal.  
**Coût: 490.969 F**
- Viabilité de la rue du Chemin-Vert.  
**Coût: 1.123.386 F**
- Viabilité et assainissement Impasse des Groux.  
**Coût: 340.474 F**
- Réfection de la cité Lesnier.  
**Coût: 344.950 F**
- Modernisation de l'éclairage rue des Pommiers, rue du Chemin-Vert, de l'avenue Victor-Hugo.  
**Coût: 774.050 F**

● Viabilité de l'avenue Victor-Hugo.  
**Coût: 747.429 F**

● Extension de l'éclairage public des rues des Près, des Lilas, de l'Espérance, Marie-Fichet.  
**Coût: 853.922 F**

Le Conseil Municipal, sur rapport de M. Foucher, a approuvé:

● Le contrat d'ingénierie et d'architecture avec la Société d'Architectes Sorea et Sethia pour la construction des cuisines municipales, 52, rue d'Étienne-d'Orves, le coût d'objectif de cette opération est estimé à 13.694.950 F.

● Le projet d'exécution de la deuxième tranche des travaux d'économies d'énergies dans les bâtiments scolaires (Plaine, Bretagne, Rochers, Pavé-Blanc et rue du Parc), de la piscine municipale et du dispensaire: ce projet à réaliser en 1984 s'élève à la somme de: 4.815.000 F.

● Le projet de transformation du chalet communal de Hauteluze en Savoie, pour une meilleure installation des sanitaires, des salles d'activités pour les enfants et la construction d'un logement de gardien. Le coût des travaux est estimé à: 914.500 F.

● Le projet de réfection complète de l'avenue du Bois-Tardieu et de la rue Danton, inscrit au programme 1984. Les travaux s'élevant à 3.000.000 F.

● Le projet d'exécution des travaux de modernisation de l'éclairage public, rue Pasteur, rue du Midi, rue des Bergères, rue du

Bois-Tardieu, pour une dépense de 916.000 francs.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé le cahier des charges pour les fournitures scolaires dans les établissements scolaires communaux, la dépense étant prévue pour 280.000 F.

Il a fixé les taux de remboursements des fournitures pour les élèves Clamartois qui fréquentent les établissements scolaires publics de la ville de Paris, ainsi que pour les élèves non domiciliés à Clamart et fréquentant les écoles publiques de notre Ville.

Il a décidé d'apporter une aide à la réalisation des projets d'action éducative suivants:

- Collège Alain-Fournier: 13.000 F.
- Collège Maison-Blanche: 3.750 F.

Il a approuvé les promesses de vente suivantes:

● Propriété Letrouit - 282, avenue du Général-de-Gaulle pour 1.000.000 F sur la réserve foncière de la future gendarmerie.

● Propriété des Consorts Seguin - 30, rue de Châtillon pour 700.000 F sur la Z.A.D.

● Et la vente à Mme Bordes d'une propriété communale, 6, rue Marie-Doffe au prix de 500.000 F.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé 2 renouvellements de baux commerciaux, puis un certain nombre de mesures ayant trait au personnel communal.

La séance est levée à 1 heure.

## Les taux moyens de la fiscalité locale en Ile-de-France

Le guide statistique de la fiscalité directe locale — édité par la Documentation Française — document officiel — publie les taux moyens de la fiscalité locale pour 1983, pour la Région d'Ile-de-France. Ce tableau permet de constater la situation de notre commune en matière de fiscalité locale.

RÉGION ILE-DE-FRANCE : TAUX MOYENS			
	Villes de 20.000 à 50.000 habitants	Ensemble de toutes les communes	Ville de Clamart
Taxe d'habitation .....	11,82	10,30	10,32
Foncier bâti .....	12,75	9,06	8,26
Foncier non bâti .....	46,61	34,71	10,17
Taxe professionnelle .....	12,99	11,61	7,40

# 106 JEAN JAURÈS

106, avenue Jean Jaurès 92140 Clamart

**studio - 2 et 3 pièces**

Visite appartement témoin  
tous les jours de 13h à 18h30 sauf mardi.

locaux commerciaux, garages



Perspective interprétée par l'artiste

**Livraison immédiate.**

commercialisation

**SIETRA**

125 rue du Cherche Midi  
75015 Paris

**783.24.28**

A retourner  
à SIETRA  
rue du Cherche  
75015 Paris

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Type d'appartement \_\_\_\_\_

# ABOUNAYAN S.A

MATÉRIAUX ET BOIS DE CONSTRUCTION

— TRANSPORTS — TERRASSEMENTS — DÉMOLITIONS —

Enlèvements de gravats par Multibennes

9, rue de Paris - 92190 MEUDON Tél. : 534.61.80 +

Carrelage - Faïence - Sanitaire  
Plomberie - Outillage

**SALLES D'EXPOSITION**

15, rue de Paris  
92190 MEUDON

## Clamart Autos Sélection

agent **RENAULT**

S.A.R.L. au capital de 20.000 F

Monsieur **DUSSAULT**

Madame **LEGRAND**



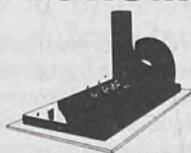
277, av. du Gal-de-Gaulle  
4, rue Hachette  
92140 Clamart  
Tél. 632-00-46 - 631-91-72

## POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

6, avenue Jean-Jaurès - 92140 CLAMART  
Tél. : 642-00-24

- Avantages spéciaux aux assurés sociaux et aux organismes mutualistes.
- Tiers payant obsèques.

## MONUMENTS FUNÉRAIRES



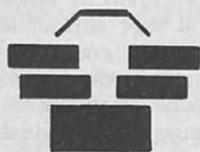
PIERRE — MARBRE  
GRANIT — GRANITO  
**CAVEAUX DE FAMILLE**  
TRAVAUX TOUS CIMETIÈRES  
ENTRETIEN SÉPULTURE

23, avenue du Bois-Tardieu  
92140 CLAMART — Tél. 645-96-13

## MARBRERIE **LOCQUE**

Remise aux  
mutualistes

179, rue de la Porte-de-Trivaux  
92140 CLAMART - Tél. 631.77.05



## LA BOITE A OUTILS

VENTE ET LOCATION D'OUTILLAGE

42, rue Béranger — 92320 CHATILLON — Tél. 644-48-15

## MARIETTE

MOQUETTE — PARQUET

9, place du Général-de-Gaulle  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES - Tél. 350-07-20

## MAÇONNERIE - CARRELAGES

TRANSFORMATION

Location d'échafaudage pour ravalements et gouttières

**Entreprise Antoine ROTONDO**

6, rue du Parc  
92 - CLAMART

DEVIS  
GRATUIT Tél. 630-89-20

## "LA CAPRICERIE"



Spécialistes gaines, combinés, soutien-gorge sur mesure

"TOUTE LA LINGERIE DE LUXE"

Maillots de bain grandes marques

231, av. Victor-Hugo, 92140 CLAMART - Tél. 644.11.78

## RESTAURANT LE PETIT ROBINSON

M. HAYET

NOCES — REPAS D'AFFAIRES

Cadre rustique - Spécialités du Sud-Ouest

1, rue du Petit-Robinson - JOUY-EN-JOSAS (échangeur de Vélizy Ouest)  
PARKING PRIVÉ - Tél. : 946-29-12



Installations thermiques  
Charbon - Fuel - Gaz

Installations sanitaires - Couverture  
Traitement des Eaux

## Ets Paul BAI et Fils

BUREAUX, ATELIERS ET MAGASIN

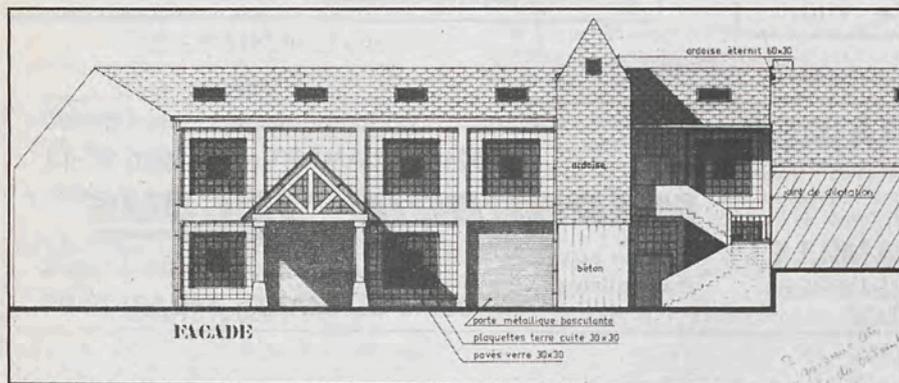
1, PLACE DE LA GARE, 92140 CLAMART - TÉL. 642-87-20

VENTE APPAREILS MÉNAGERS : ARTHUR-MARTIN - MOULINEX - DE DIETRICH

INSTALLATEUR AGRÉÉ GAZ DE FRANCE

## Le garage et les ateliers municipaux

A l'angle de la rue du Trosy et de la rue Hévin, la commune de Clamart possède une propriété de 3.600 m<sup>2</sup>. Sur ce terrain, sont édifiés, d'une part des bâtiments à usage d'habitation dans lesquels sont logés des employés communaux et leur famille, et d'autre part, des bureaux, des ateliers, le garage municipal et des magasins de stockage de matériaux et de rangement de matériel.



Les locaux abritant des ateliers, la réserve de bois, le sel, le sable et le garage ayant été détruits par un incendie le 24 juin 1982, ou étant très vétustes et mal adaptés aux besoins actuels, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 3 décembre 1982, décida leur reconstruction en les rendant plus fonctionnels, tandis que les locaux d'habitation, les bureaux et l'atelier d'entretien des véhicules — en bon état — seraient conservés.

Le projet retenu prévoit la construction de trois bâtiments:

- **Le premier bâtiment de type R + 1** (c'est-à-dire rez-de-chaussée plus un étage) aurait une structure en béton armé avec une charpente en bois lamellé collé. La couverture sera en ardoises éternit noires et la façade sera habillée de plaquettes de terre cuite. En effet, cette construction est située dans un périmètre protégé et l'architecture doit supporter diverses contraintes.

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment, seront installés:

- **sur 374 m<sup>2</sup>**: le stockage du bois nécessaire aux 7 menuisiers municipaux pour les travaux quotidiens qu'ils effectuent dans les bâtiments communaux.

- **sur 91 m<sup>2</sup>**: le local de stockage du fer et la serrurerie dans laquelle les deux serruriers construiront ou répareront les grilles, les meubles métalliques, etc.

Au premier étage, se trouvera le magasin qui est actuellement situé dans les sous-sols de l'école de la Mairie.

C'est dans ce magasin de 441 m<sup>2</sup> desservi par un monte-charge électrique que les 3 plombiers, les 3 peintres, les 2 électriciens viendront s'approvisionner en joints ou en robinets, en peinture ou en solvants, en ampoules ou en fil électrique et toutes autres pièces ou matériel nécessaires aux différents travaux d'entretien qu'ils doivent réaliser chaque jour.

Le magasinier responsable de l'approvisionnement et de la distribution de tout ce matériel sera installé dans un bureau de 25 m<sup>2</sup> spécialement aménagé.

Le deuxième bâtiment sera le garage. Sa surface sera de 643 m<sup>2</sup>. Il aura une structure en bois lamellé collé d'une seule portée de 24 m sans poteaux. Comme pour le bâtiment atelier/magasin, la couverture sera en ardoises éternit noires et la façade sera recouverte de plaquettes de terre cuite. Un système mécanique d'extraction des gaz d'échappement par gaines rigides et souples sera installé et permettra le renouvellement de l'air.

Dans ce garage, seront rangés:

- 4 autocars,
- 3 camions,
- 2 aspiratrices,
- 2 camions-cantine,
- 1 arroseuse,
- 1 distributeur de sel,
- 1 voiture échelle
- 1 véhicule tout terrain,
- 1 bibliobus,
- 3 camionnettes + 3 voitures V.L.,
- 1 balayeuse de caniveaux,
- 1 distributeur de sable.

Le personnel qui travaille ou qui dépend du garage est composé de:

- 1 chef de parc,
- 1 chef de garage,
- 4 mécaniciens,
- 20 chauffeurs.

Nous profiterons de la reconstruction du garage pour rénover le système de distribution de l'essence; désormais, une carte magnétique sera attachée à chaque véhicule et permettra le remplissage du réservoir en enregistrant la quantité délivrée, la date et l'heure de la délivrance.

Le troisième bâtiment, sur 146 m<sup>2</sup>, aura une vocation de stockage et de réserve. Ce sont surtout le sel et le sable qui seront conservés dans ces locaux, jusqu'à ce que les 34 paveurs et cantonniers les répandent sur les chaussées, les jours ou les nuits de neige ou de verglas. Pour résister à la corrosion, ces locaux seront en béton; la charpente sera en bois, la couverture en ardoises éternit noires et la façade recouverte de plaquettes de terre cuite. La fermeture du local sable se fera par des rideaux métalliques à enroulement; celle du local sel, par une porte accordéon en bois. Le local de réserve aura une porte classique en bois avec vitres dans la partie haute.

Le projet d'exécution de ces travaux a été approuvé par le Conseil Municipal le 7 octobre 1983.

Le coût total, toutes taxes, est de 5.800.000 F. La Compagnie d'Assurances participe pour 1.200.000 F au titre du remboursement suite à l'incendie.

Les travaux, qui ont commencé le 1<sup>er</sup> février 1984, dureront un an. Donc, il faut encore 8 à 9 mois de patience à nos employés communaux avant de prendre possession de ces nouvelles installations tant attendues.

Diriger une commune, c'est aussi avoir en charge la gestion de l'entreprise qu'est la mairie et il est normal de donner à son personnel un bon outil de travail.

J.-P. FOUCHER  
1<sup>er</sup> adjoint au maire  
responsable des Travaux

## Piscine et économies d'énergie

En 1984, nous réalisons la deuxième phase de notre plan pour économiser l'énergie. Les bâtiments concernés sont :

- les écoles maternelles du Jardin Parisien et de la Garenne,
- les écoles primaires des Rochers, du Pavé Blanc, de la Plaine et Bretagne,
- le dispensaire de l'avenue Jean-Jaurès,
- la piscine municipale.

Dans cette dernière, nous ferons l'isolation extérieure des murs, l'isolation de la toiture terrasse, la couverture des bassins en dehors des heures d'utilisation et le remplacement du fuel (combustible actuellement utilisé pour le chauffage de l'eau et des bâtiments) par du gaz.

Ces travaux dureront plus de deux mois.

Durant l'année scolaire, la piscine est surtout utilisée par les écoles pour apprendre à nager aux enfants et par le Club Sportif municipal pour les entraînements et les compétitions de ses différentes activités (natation, plongée sous-marine); il n'est donc pas possible de faire les travaux décrits ci-dessus, c'est pour cette raison que :

**La piscine sera fermée  
du 1<sup>er</sup> juillet  
au 10 septembre 1984**

Néanmoins, les Clamartois pourront se baigner dans les piscines de Meudon, du Plessis-Robinson, de Vanves, Châtillon-Malakoff et de Sèvres qui seront ouvertes tout l'été.

**J.-P. FOUCHER**  
1<sup>er</sup> adjoint au maire  
responsable des Travaux

# Voirie

## Travaux de voirie 1984

Le Budget Primitif pour 1984 a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 février 1984.

En ce qui concerne la voirie, les prévisions de travaux sont les suivantes :

### INVESTISSEMENT

#### ● Travaux neufs

- Réfection complète de la rue du Bois-Tardieu,
- Réfection complète de la rue Danton,
- Réfection des garde-fous du Pont-Brissard.

#### ● Signalisation lumineuse

- Éclairage passage piéton (Pavé-Blanc, République).
- Bornes lumineuses (CD2 - Tri-vaux).

#### ● Mobilier urbain

- 1<sup>ère</sup> tranche de jalonnement interne de la commune.
- Poursuite de la signalisation (cité de la Plaine «Decaux»).

#### ● Acquisition de matériel et outillage, dont

- 1 saleuse-sableuse,
- 1 balayeuse-ramasseuse de feuilles,
- 1 benne à ordures (en remplacement d'une benne en très mauvais état).

#### ● Éclairage public

- Bois-Tardieu,
- Rue du Midi,
- Rue Pasteur,
- Rue des Bergères,
- Avenue Marguerite-Renaudin,
- Rue Emmanuel-Sarty,
- Rue du Moulin-de-Pierre,
- Rue de Normandie,
- Avenue Jean-Jaurès.

Éclairage sodium haute pression

### FONCTIONNEMENT

#### ● Construction de trottoirs

- Partie rue de Touraine, partie rue du Commandant-Duval, partie rue d'Estienne-d'Orves, rue de Meudon côté habitations, rue de la Plaine côté maisons, rue Antoine-Grossin.

#### ● Goudronnage

- Rue Charles-Debry, rue de la Bourcillière, rue Pierre-Louvrier (entre Victor-Hugo et Jean-Jaurès), rue Henriette.

#### ● Signalisation horizontale

40 passages piétons.

#### ● Peinture de 50 bancs publics.

- et divers autres travaux d'entretien classique.

Voilà succinctement décrits tous les travaux qui seront effectués en 1984 et qui doivent permettre de maintenir en état la voirie de notre commune.

Si le budget supplémentaire le permet, d'autres travaux seront entrepris.



### ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Vendeur - Installateur Agréé E.D.F. - Qualifelec n° IV 3165

### Ets C. HUARD

25, av. Léon-Cambillard, 92140 CLAMART - 632-03-77  
INSTALLATIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES - Chauffage électrique  
Isolation thermique - Chauffe-eau électrique - Pompe à chaleur

## Travaux terminés et travaux en cours

Dès le vote du budget, les services techniques ont entrepris la réalisation du programme, suivant les nécessaires procédures réglementaires (Code des Marchés Publics).

Obligatoirement, plusieurs mois s'écoulent entre la publication des appels d'offres et les adjudications, d'où "l'étalement" irritant des réalisations.

### Où en sommes-nous?

#### TRAVAUX TERMINÉS:

A la date de parution du bulletin, les matériels seront commandés et, au moins en partie, déjà livrés.

**Le renforcement de l'éclairage des passages piétons sera terminé:**

- Commandant-Duval/Bourcillière.
- J.-B.-Clément/Division-Leclerc.
- Pavé-Blanc/République.
- Jaurès/Pierre-Louvier.

**Et les bornes lumineuses prévues seront posées.**

#### TRAVAUX EN COURS

Les travaux préparatoires à la mise en viabilité de la rue Danton seront commencés.

Également les travaux de peinture des candélabres seront en cours.

#### Ceci intéresse les rues suivantes:

rue de l'Espérance, rue des Près, rue des Lilas, allée de Meudon, rue du Parc, rue Denis-Abraham, rue de Champagne, rue de Picardie, avenue de Villacoublay, rue de Fleury (face au n° 9), rue de Gascogne (face au n° 30), rue de Bretagne (face au n° 57), place du Garde, rue Hévin, rue Emmanuel-Sarty, rue des Vezous, rue Paul-Padé, rue des Champs-Faucillon, rue de la Plaine, rue de la Gaîté, avenue du Petit-Clamart, avenue de la Sygrie, rue des Charbonniers, rue de la Liberté.

**Note: l'ordre n'est pas celui de la réalisation des travaux.**

La campagne de peinture de passages piétons et plus généralement de signalisation horizontale sera effectuée avant les vacances.

## LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Réfection de la viabilité des rues Danton et de l'avenue du Bois-Tardieu.

**Modernisation de l'éclairage public:**

- rue du Midi,
- rue des Bergères,
- avenue Marguerite-Renaudin,
- avenue Emmanuel-Sarty,
- rue du Moulin-de-Pierre,
- rue de Normandie.

**Construction des trottoirs**

- rue du Commandant-Duval,
- rue d'Étienne-d'Orves,
- rue Antoine-Grossin.

**Les travaux de goudronnage**

**La mise en place des plaques de rues manquantes dans les quartiers du sud.**

**La barrière de protection de l'école maternelle Fleury.**

## APRÈS L'ÉTÉ

Trottoirs rue de Meudon, côté Nord et rue de la Plaine et le reste des travaux au programme de cette année.

## LES TRAVAUX DU PONT PERCY

**Depuis la fin du mois d'avril, d'importants travaux sont entrepris sur le pont Percy, au-dessus des voies ferrées.**

Les travaux consistent en la démolition et la reconstruction des corniches situées au-dessus des voies de chemin de fer.

Il est procédé également au rejointement de toutes les pierres des deux murs formant garde-corps.

La particularité de ce chantier est que les ouvriers interviennent à partir d'un échafaudage en tubes mills de cinq mètres de longueur, en porte-à-faux au-dessus des voies et sans interruption du trafic ferroviaire.

Les piétons continuent à emprunter les trottoirs, avec cependant une légère gêne au droit de l'échafaudage.

Sur ce pont centenaire, ces travaux somme toute mineurs, car ils n'intéressent pas la structure même, assureront une meilleure sécurité pour la circulation des trains.

Non négligeable, l'esthétique des deux garde-corps sera nettement améliorée.

Clamart, le 20 avril 1984

L'Adjointe au Maire,

Michel DUMANI

## La nouvelle priorité

### Celle des sens giratoires, bien sûr!

Depuis le premier mai, dans les places à sens giratoire, la priorité est donnée aux automobilistes se trouvant déjà sur la place par rapport à ceux désirant y pénétrer.

Ceci s'applique aux places possédant un terre-plein central, et non dotées de feux de signalisation.

**A Clamart, trois places répondent à cette définition. Ce sont:**

- la place du Garde,
- la place de la Mairie,
- la place du Bois-Tardieu (angle Division-Leclerc et Bois-Tardieu).

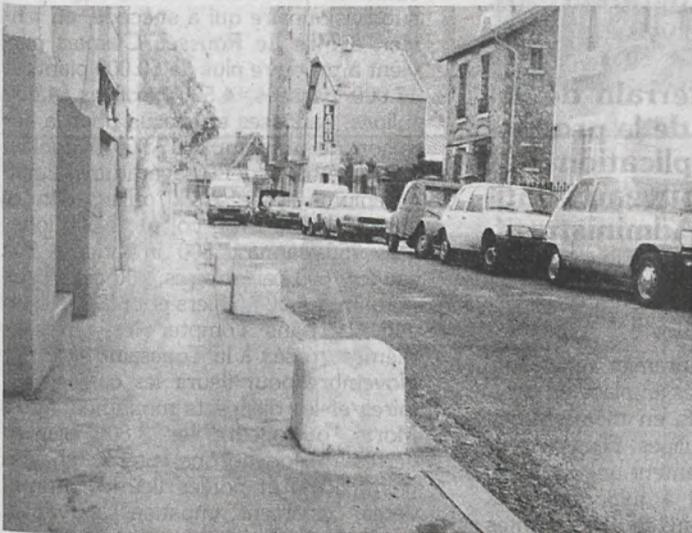
Personnellement, j'espère qu'à l'usage, cette mesure s'avèrera favorable à la fois au meilleur écoulement de la circulation et à la plus grande sécurité des piétons.

En collaboration avec les membres de la commission de la circulation, nous suivrons de près les améliorations apportées par cette nouvelle priorité.

Michel DUMANI



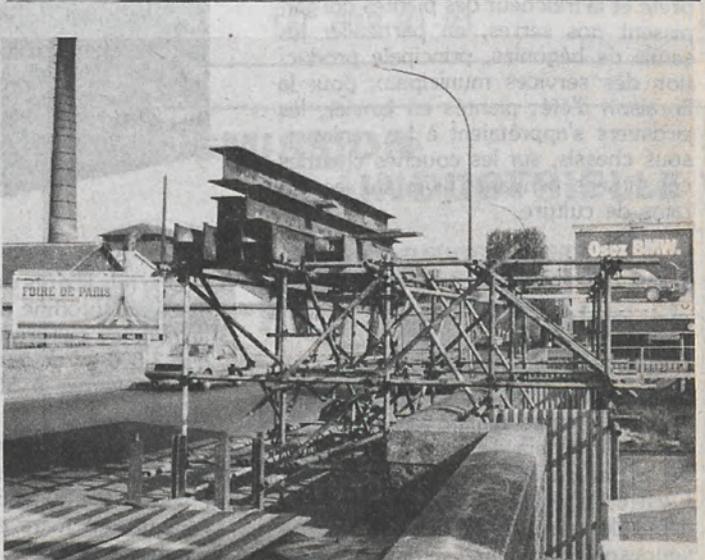
*La nouvelle signalisation  
place de la Mairie*



*Les automobilistes  
ne respectent plus les réglementations,  
mais encore stationnent de plus en plus  
inconsciemment. Rue Paul-Bert,  
la benne à ordures ne pouvait plus passer.  
Devrons-nous généraliser ces bornes hostiles?*



*Début des derniers travaux  
de la rue de Meudon.  
Après la mise en place par E.D.F.  
des câbles souterrains à haute tension,  
la Direction Départementale de l'Équipement  
procède à la réfection du tapis bitumeux.  
Plus tard, les services municipaux  
réfectionneront le trottoir côté nord*



*Pont Percy,  
l'échafaudage vient d'être  
mis en place.  
Remarquez la publicité omniprésente  
sur le domaine de la S.N.C.F.*

## De nouvelles serres municipales

Le 17 mars dernier, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal visitaient les nouvelles serres municipales de la rue Émilienne.

Ce nouveau centre horticole de 2.000 m<sup>2</sup> vient compléter, sur l'ancienne propriété d'un horticulteur, M. Besnard, le centre de la rue d'Étienne-d'Orves.

Acheté par la commune en 1979, ce terrain devait heureusement permettre un développement de la production florale rendu nécessaire par la multiplication des espaces verts et par le fleurissement des nouveaux bâtiments administratifs (Jean-Arp - Centre Administratif, Foyer de la Fourche).

### Les serres

Alors que nous n'avions à Estienne-d'Orves qu'une petite serre de 94 m<sup>2</sup>, le nouveau centre comprend à la fois la serre de l'ancienne exploitation (190 mètres carrés), et une petite serre nouvelle de 74 m<sup>2</sup>.

La première, chauffée à 13°, sert à l'élevage des plantes vertes et des potées fleuries.

La seconde, en acier galvanisé, aluminium et en plexiglas à double paroi, sert à la multiplication des plantes à une température de 20°.

Toutes deux sont chauffées au gaz et sont équipées d'ouvrants et d'ombrages réglés automatiquement par un thermostat d'ambiance.

Les visiteurs ont pu admirer la propreté et la fraîcheur des plantes qui garnissent nos serres, en particulier les semis de bégonias, principale production des services municipaux pour la floraison d'été; plantés en janvier, les jardiniers s'approprièrent à les repiquer, sous chassis, sur les couches chaudes constituées pendant l'hiver sur les terrains de culture.

### Les terrains de culture

Le terrain de culture de la rue d'Estienne-d'Orves ne suffisant plus à l'élevage des plantes, malgré ses 750 mètres carrés, le terrain de culture de 420 m<sup>2</sup> de la rue Émilienne était le bienvenu. C'est en effet là que l'on place, dès le début de juillet, les semis des plantes à floraison printanière, en particulier les

pensées. Après un premier repiquage, les plantes sont mises en place en octobre dans les massifs en même temps que les bulbes de tulipes. Elles passent ainsi l'hiver et présentent une floraison remarquable d'avril à juin. Cultivées entièrement en plein air, ces plantes nécessitent une grande surface de terrain de culture.



Une fois libérés des pensées mises en place à l'automne dans les massifs, les terrains de culture reçoivent alors quelque 3.000 m<sup>3</sup> de feuilles mortes, mélangés en février à 50 m<sup>3</sup> de fumier de cheval.

Dans sa fermentation, ce mélange permet la constitution des couches chaudes (de 30 à 35°) sur lesquelles on repique, en mars et sous chassis, les plants de bégonias.

### Les productions florales

Grâce au travail de la quarantaine de jardiniers conduits par quatre contre-maîtres, par M. Dontenville, chef de travaux et par Mlle Bardet, ingénieur subdivisionnaire qui a succédé, en janvier, à Mlle Le Roussel, Clamart parvient à produire plus de 60.000 plantes: 17.000 pensées, 4.500 giroflées, 4.600 tulipes, narcisses et crocus pour la floraison de printemps; 17.000 bégonias, 2.700 pétunias, 2.000 agératums, 2.500 géraniums lierre, 2.200 œillets d'Inde, 2.200 tabacs, 1.400 coleus, 1.000 lobelias, 750 cannas, 800 impatiens, 800 sauges, 600 calceolaires, 300 cinéraires maritimes, 300 muflers pour la floraison estivale; sans compter les chrysanthèmes utilisés à la Toussaint et au 11 Novembre pour fleurir les carrés militaires et les différents monuments aux Morts, ou encore les 3.800 plantes vertes (philodendrons, pteris, phalangium, ficus) et potées fleuries (primevères, cyclamens, impatiens) servant à la décoration des bâtiments communaux.

Outre le pavillon rénové qu'habite M. Bénard, maître ouvrier chargé du bon fonctionnement du chauffage et de l'au-

tomatisme des serres tout au long de la semaine, cet équipement moderne comprend encore un bâtiment neuf de 200 mètres carrés pour le rempotage, un vestiaire-sanitaire, un garage de rangement du matériel, une cave et un local de chaufferie.

Par les 2.965.576 francs que la commune a dépensé pour la mise à neuf et l'extension de ce nouveau centre horticole, Clamart pourra produire un plus

grand nombre de plantes, élever des plantes vertes d'une taille plus importante et réaliser de nouveaux massifs fleuris.

Grâce au travail de l'équipe du service des Espaces Verts, qui assure à la fois la production de toutes les plantes utilisées pour fleurir les jardins, la mise en place de celles-ci et l'entretien soigné et régulier qu'elles réclament, Clamart a mérité le nom de ville fleurie, titre consacré par l'obtention, en 1982 et 1983, du Grand Prix d'Honneur Départemental des Villes Fleuries du Département.

**J.-M. PASTRE**  
Adjoint au maire,  
chargé de l'Environnement



*Lumidécor*

Luminaires  
Cadeaux  
Meubles d'appoint

Centre commercial DESPREZ  
27-29, rue P.V. Couturier 92140 CLAMART - Tél. 736.93.33

## MERCERIE DESPREZ



TOUT POUR LA COUTURE  
Canevas - Encadrements  
Patrons BURDA

37, rue P.-Vaillant-Couturier. 92140 CLAMART - Tél. 645-97-06

## GARAGE DE CHEVREUSE

Spécialiste CITROEN

23-32, avenue J.-B.-Clément  
92140 CLAMART  
Tél. 642-12-89

## AUTO-ÉCOLE DE LA CAVÉE

Auto - Motos : A1, A2, A3  
C. C1. D.

STAGE  
ACCÉLÉRÉ  
TRADITIONNEL

BUS:  
190 - 195 - 390  
121, bd du Moulin-de-la-Tour  
LE PLESSIS-ROBINSON  
Limite de CLAMART

Tél.  
630-36-77

ENTREPRISE DE PLOMBERIE  
COUVERTURE - CHAUFFAGE  
FUMISTERIE

**M. BERTOLOTTI**

5, rue du Pdt-Roosevelt, 92140 CLAMART - T. 644-77-62

## ENTREPRISE G<sup>le</sup> DE BATIMENT



Joseph Sinapi

MAÇONNERIE GÉNÉRALE - PLOMBERIE  
CARRELAGES - RAVALEMENTS  
RÉNOVATION

Tél. 644-94-60

43, rue de la Division-Leclerc - 92140 Clamart

## J D M GESTION SYNDIC-GÉRANCE

5, rue Pierre-Louvier - 92140 CLAMART  
Tél. 638-81-81

## TRANSMISSION INDUSTRIELLE



ROULEMENTS-PALIER  
COURROIES-POULIES  
CHAINES-PIGNONS  
FLEXIBLES  
ET RACCORDS HYDRAULIQUES  
JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ  
MOTEURS-MOTO-RÉDUCTEURS

Tél. 645-32-20

14, avenue du Docteur-Calmette  
92140 CLAMART

# ● ACTION COMMUNALE



**Daniel LÉON**  
maire adjoint  
chargé de l'Emploi

# Emploi

## Demandeurs d'emploi de Clamart

Vous pouvez venir aux deux permanences hebdomadaires :

Daniel LÉON  
Adjoint au Maire  
Jeudi 14 h 30 - 16 h 30  
Centre Administratif  
Mairie Bureau 403

François FROHLICH  
Conseiller Municipal  
Vendredi 9 h 30 - 11 h 30  
Mairie Annexe  
136, avenue de la Porte-de-Trivaux

## POUR L'EMPLOI

### Bureau de l'Emploi

Mairie de Clamart Bureau 403  
Tél. 645-21-23 Poste 206

### Clamartois

Si dans votre entreprise, vos relations vous savez qu'un poste est disponible, vous pouvez en faire part au

### Bureau de l'Emploi

### Jeunes de 16 à 25 ans

Sans emploi, sans formation

### Permanence d'accueil et d'information pour les Jeunes

21, avenue Jean-Baptiste-Clément  
92140 CLAMART  
Tél. 645-55-20

### Nombre de demandeurs d'emploi

Avril 1984	.....	1.382
Avril 1983	.....	1.476

Nous observons une stabilisation  
du chômage depuis un an

### Entrepreneurs - Industries - Commerçants et Artisans

Pensez aux Clamartois à la recherche d'un emploi :

### Faites part de vos offres au Service de l'Emploi

qui vous mettra en rapport avec les demandeurs

### Entrepreneurs - Industries - Commerçants - Artisans

Renseignez-vous sur les possibilités offertes par :

### Les contrats Emploi-Formation

Permanence  
M. Paul QUÉRÉ  
Conseiller Municipal

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de 11 h à 12 h  
au Centre Administratif Bureau 403

### Centre d'Information Féminin et Familial

s'adresse aux Clamartois  
3, rue du Trosy - Tél. 644-71-77

### Formation Professionnelle Stages

Mardi, mercredi, jeudi  
9 h - 12 h et 15 h - 18 h

**Fêtes**

# Ébauche du programme de la Fête des Petits Pois du 15 au 24 juin 1984

## Fête foraine Place du Garde du 2 au 24 juin 1984

**Vendredi 15 juin**

● Centre Culturel Jean-Arp, 20 h 30 :  
**SOIRÉE FRANCO-ARMÉNIENNE** avec les «**BALLETS ARMÉNIENS**»  
et la chanteuse **LIZ SARIAN** - Entrée : 50 F

● De 20 h à 22 h :  
**7<sup>e</sup> DEMI-MARATHON EN NOCTURNE**  
Sur le circuit à travers la cité de la Plaine, la Garenne et la cité Trivaux.  
Organisé par la Section Athlétisme du C.S.M.C.  
Animation avec les «**PIPIOUS DE CLAMART**».

**Samedi 16 juin**

● **ANIMATION**  
Avec jeux divers pour les enfants à partir de 15 heures.  
Esplanade de la cité Trivaux.

● A 21 h 30 au gymnase Hunebelle :  
**BAL D'OUVERTURE - COURONNEMENT DE LA REINE** et de ses demoiselles  
d'honneur, avec la participation de «**MISS FRANCE 1984**»  
Orchestre : **JACQUES DESCAMPS**

**Samedi 16 et  
dimanche 17 juin**

● **TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL**  
Organisé par le C.S.M.C. avec la participation des équipes Séniors de  
Lunebourg (RFA) et de Scunthorpe (GB) et les équipes du club sportif  
municipal.

**Dimanche 17 juin**

● De 9 h 30 à 13 heures :  
"LA REINE VISITE SA VILLE" accompagnée de MISS FRANCE 1984

Avec l'Union des Fanfares Modernes - avec le concours de Lazare Carnot Automobiles, concessionnaire PEUGEOT-TALBOT

● LA COURSE CYCLISTE EST ANNULÉE et reportée au DIMANCHE 7 OCTOBRE

● De 16 heures à 19 heures, terrain de jeux de la cité de la Plaine :

GRANDE CORRIDA LANDAISE avec jeux d'Intervilles, dans une arène de 1800 places - Entrées : 35 F et 15 F

● GALA DE CATCH

Avec 4 grands combats : Albert Samiez contre Golden Aigle - Juca Viracocha contre Gérard Bouvet

Combat défi à deux contre un : 10.000 F de prime contre le masque - Zarak contre M. Falempin et J.-P. Le Conte - Petit Prince et Roca contre Kamikase et Tétéro

**Mardi 19 juin**

● A 15 heures au gymnase du stade Hunebelle :  
FÊTE ENFANTINE DU BAS-CLAMART, goûter offert par Chambourcy et Coca-Cola

**Mercredi 20 juin**

● A 20 h 30 au Centre Culturel Jean-Arp :  
GALA DE DANSE : classique - claquettes - jazz - contemporaine, avec le concours de la section de danse des Centres de Loisirs et Culture

**Jeudi 21 juin**

● FÊTE DE LA MUSIQUE à 21 heures -  
Place de la Mairie de Clamart  
Concert organisé par la Musique Municipale et par le BIG BAND

**Vendredi 22 juin**

● A partir de 15 h au Centre Culturel Jean-Arp :  
BAL DES ANCIENS avec le concours de «Solidarité et Loisirs du 3<sup>e</sup> Age»

● A 20 h 30 au Centre Culturel Jean-Arp :  
SOIRÉE EXCEPTIONNELLE :  
- 1<sup>re</sup> partie : le groupe «SUN CARIBE» «LA COLEGIALA»  
- 2<sup>e</sup> partie : JEAN-LUC LAHAYE et ses musiciens - Entrée 70 F

**Samedi 23 juin**

● A partir de 15 heures au gymnase de la Plaine  
FÊTE ENFANTINE

**Samedi 23 et  
dimanche 24 juin**

**Samedi 23 juin**

**Dimanche 24 juin**

● Esplanade de la cité Trivaux toute la journée :  
**CRITÉRIUM DU JEUNE PILOTE** avec le concours de l'Automobile Club de l'Ouest  
Épreuve de conduite sur mini-circuit avec des voitures de courses (modèles réduits des 24 Heures du Mans)  
Réservé aux enfants de 9 à 11 ans et de 12 à 13 ans  
Possibilité d'accéder à la finale régionale

● A 21 heures au gymnase Hunebelle :  
**GRAND BAL DES PETITS POIS** avec l'orchestre **BAREK'AS MUSIQUE**

● de 10 heures à 18 heures, sur le Bassin du Parc de la Maison Blanche  
**PRÉSENTATION DE BATEAUX MODÈLES RÉDUITS** par les jeunes des Centres et Loisirs

● A 11 heures, place de la Mairie :  
**CONCERT** par la Musique Municipale

● De 10 h 30 à 12 h :  
**CAVALCADE DU HAUT-CLAMART**

● A partir de 14 h 30 sur le Stade :  
**DÉMONSTRATION DE TAI-JITSU** par la section du C.S.M. de Clamart

● A partir de 14 h 30 : circuit dans le centre ville

## PIPIOU-PARADE

Grand défilé carnavalesque avec la participation de musiques étrangères et françaises, groupes burlesques et humoristiques, groupes dansants et folkloriques, majorettes, et de nombreux chars fleuris.

**DÉPART** : rue Pierre Corby - **Itinéraire** : rue de Châtillon - avenue Gabriel-Préi - rue Hébert - place de la Gare - avenue Jean-Jaurès - rue P.-V.-Couturier - rue Pierre-et-Marie-Curie - rue du Trosy - place de la Mairie - Stade Municipal.

LA MUSIQUE DE DEURNE (Hollande)  
MUSIQUE GREUZLAND JUGEND KAPEL  
LA FANFARE DE ROUEN  
LA BELLE ÉPOQUE (groupe humoristique)  
L'AVANT-GARDE DU MANS  
LA LYRE D'AIGNE-LA-MILESSÉ  
A.S.T.I., GROUPE PORTUGAIS  
BATTERIE FANFARE LA RENAISSANCE  
CENTRE CULTUREL DES CHEMINOTS DU MANS  
KELC'H Keltier STEREDEN VOR (Bretons)  
BAGAD KERIZ DE CUCHY  
HARMONIE DE VIERZON-FORGES  
FANFARE DE MARCHÉ DE OGNES  
GROUPE BURLESQUE "L'AGYLIENNE"  
GROUPE DANSANT "L'ESPOIR DE MALICORNE"  
LES "POPS STARS" DU HAVRE



**AFONSO VIRGILIO** ARTISAN SERRURIER  
TOUS TRAVAUX DE SERRURERIE - Serrures Picard 3 à 14 pts  
Blindage de portes - Coffres-Forts - Portes de caves - Entretien d'immeubles  
*Fermetures Jaquet et Mesnet manuelles et électriques*  
*Persiennes fer, bois, plastique — Grilles articulées*  
17, route de Vaugirard — 92190 MEUDON — Tél. : 534-84-13

# CABINET MOREAU

ÉDOUARD ADJEMIAN (Gérant)

1, av. René-Samuel - 92140 CLAMART (Place de la Mairie)  
642-39-93

FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI

**TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

Possibilité Prêts Immobiliers 100%



Entreprise Générale de Maçonnerie  
PAVILLONS - CLÔTURES - RAVALEMENTS - GARAGES  
BOXES - FAIENCE - CARRELAGE - TRANSFORMATIONS

**DI MAMBRO S.** ARTISAN  
47, RUE DE PLAISANCE, 92140 CLAMART - Tél. : 630.06.57

## GARAGE AUTO MÉCA 3

**SPÉCIALISTE FORD ET DATSUN**

22, av. Adolphe-Schneider, 92140 CLAMART - 642-04-49

DÉPANNAGE - Services mécanique générale

Vente de voitures neuves et d'occasion

## AGENCE CENTRALE



### MONTROUGE

Face mairie, 300 mètres Porte Orléans  
36, av. de la République, 92120

Tél. 735-70-87

ACHAT VENTE  
LOCATION GESTION  
ESTIMATION

**Spécialiste Banlieue Sud.**

PEINTURE — RÉNOVATION

RAVALEMENT

MAÇONNERIE

**Claude BEAUVILLAIN**

7, RUE DES GRIMETTES  
92190 MEUDON

Tél. : 9 h à 18 h 30 : 603-64-32

Le soir : 626-64-20

**Madame DAN**



PRÊT-A-PORTER  
FÉMININ  
DE MARQUES

Gérard PASQUIER - Liliane BURTY  
WEINBERG-CHARESE etc...

17bis, avenue Jean Jaurès  
CLAMART — 92140  
☎ 736.53.24

## CLAMARTAPIS

TAPIS D'ORIENT

TAPIS MÉCANIQUES

MOQUETTE

Battage — Nettoyage — Réparation

*Pose de moquette par Spécialiste*

DEVIS GRATUIT

218, avenue Jean-Jaurès - 92160 CLAMART

Tél. 736-80-54

## GARAGE DU MARCHÉ DE LA FOURCHE



Vente neuf et occasion toutes marques  
Mécanique - Tôlerie - Peinture toutes marques



GARANTIE - CRÉDIT

224, avenue Victor-Hugo - 92140 CLAMART

Tél. 642-05-42



## **Fête « inter-âges » dans les foyers**

**Des enfants des Centres de Loisirs Maternels  
qui mettent en scène des histoires, qui miment des chants...**

**Des personnes qui viennent passer l'après-midi  
dans un foyer du 3<sup>e</sup> Age pour passer le temps...**

**Cela donne un spectacle sans spectateurs,  
des spectateurs sans spectacle.**

**Mais, lorsqu'un après-midi tout le monde se réunit,  
cela fait une fête pour tous. Au moment du goûter commun,  
sur les genoux accueillants de papis et mamies d'adoption,  
les petits partagent les gâteaux qu'ils avaient préparés eux-mêmes.**

**Ils se sont quittés en se fixant un autre rendez-vous.  
Au foyer, j'entendais déjà les idées fuser sur ce qu'on pourrait faire  
pour les petits la prochaine fois.**

**D. PERNIN,  
Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Sociales.**



Peinture - Vitrierie - Décoration d'appartements (patine - tissus)  
Entretien d'Immeubles et Bureaux - Ravalements

## GUALANDI RICARDO

ARTISAN

37, rue de Plaisance - 92140 Petit-Clamart - Tél. : 631.64.54

## LES GRANDS GARAGES DE CLAMART

**SEAT**

Concessionnaire  
Spécialiste Mercedes

**SAAB**

132-134, avenue Jean-Jaurès - CLAMART - Tél. 645-28-88

### Michel DAMOUR - TAPISSIER

Literie - Sièges - Voilage - Doubles rideaux

Matelas - Sommiers

54, rue Rushmoor - 92190 MEUDON

Tél. 626-27-60 - Limite Clamart

Dans un cadre nouveau, après agrandissement

**PHIDAR**

**DMC**

Laines et Machines à tricoter

Merceria - Bonneterie - Linge de maison - Cadeaux

Centre Comm. de la Plaine, CLAMART - Tél. 631-72-25

**ADIA** TRAVAIL  
TEMPORAIRE

**CLAMART**

2, avenue de Versailles

Téléphone : 630-52-20

Recrute en permanence TOUT PERSONNEL  
BUREAU, INFORMATIQUE, INDUSTRIE,  
BUREAUTIQUE - CENTRE DE FORMATION  
(IBM - VISOTEX - RANK 860 et SMO)

### Cabinet GESTUDE

Syndic - Gérant

108, av. Jean-Jaurès - 92140 CLAMART  
Tél. 645-64-46 (anciennement 32, av. Victor-Hugo)

A  
B  
C

BEAUX-ARTS  
ENCADREMENTS  
PAPIERS PEINTS  
PEINTURES  
MIROITERIE

3, rue P.-V.-Couturier  
CLAMART - Tél. 642-04-07



PEINTURE - DÉCORATION  
REVÊTEMENTS sols et murs

**G. Palumbo**

16, rue Lazare-Carnot  
92140 CLAMART Tél. 642-54-50



**DÉPOT-VENTE**

Achetez ou vendez

vêtements et accessoires femmes

**LA BOITAFRIP** - 88, av. V.-Hugo  
92140 CLAMART - Tél. 644-11-20

## PARE-BRISE ASSISTANCE

PARE-BRISE - GLACE LATÉRALE - TOIT OUVRANT

514, av. du Général-de-Gaulle (N 306) - 92140 CLAMART

Tél. : (1) 630-50-03

(Tous les jours de 8 h à 20 h, même dimanche et jours fériés)





**Coussay, Hauteluce, des noms qui chantent au cœur de beaucoup de jeunes Clamartois. Pour ceux qui ne sont pas initiés à ces hauts-lieux, nous en rappelons les caractéristiques.**

A 17 km de Châtellerault, à 7 km de La Roche-Posay, Coussay-le-Bois offre sa belle campagne poitevine.

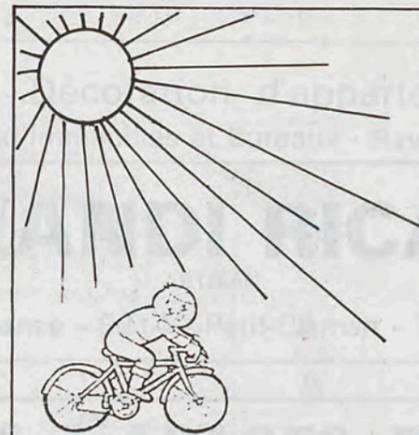
La Colonie Maternelle dont les nouveaux bâtiments utilisés depuis 3 ans, ouvrent de plain-pied sur la prairie, reçoit les petits de 4 à 7 ans. Ils y passent des moments de grande joie, entourés d'une équipe solide dans laquelle les papas-mamans peuvent avoir toute confiance.

Voici le récit d'une journée du mois d'août 83 :

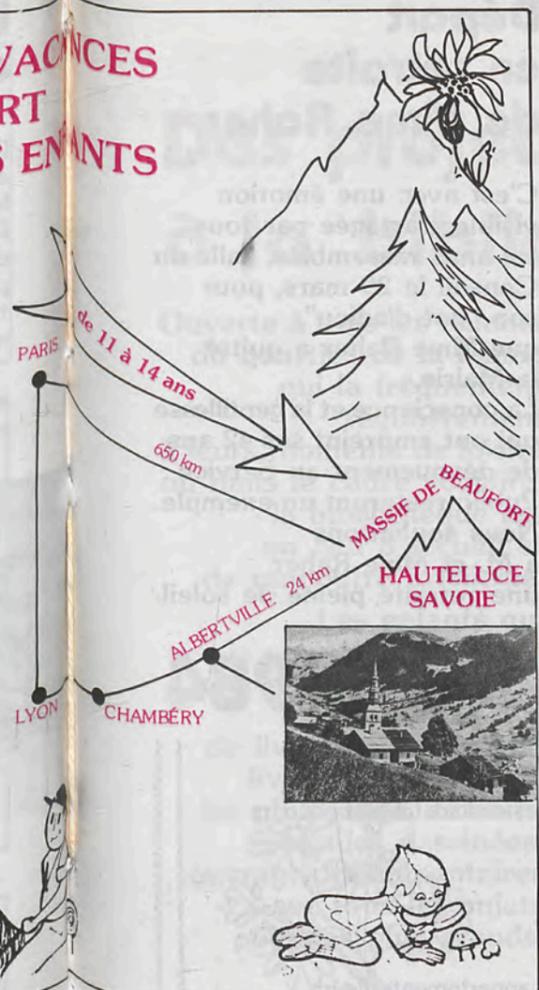
«Au moment où l'on se réveille, on est invité à se lever sans faire de bruit afin de ne pas déranger les 4 autres enfants qui dorment dans la même chambre.

Dans la salle d'activités, largement éclairée de soleil grâce aux grandes baies vitrées, un groupe d'animateurs nous accueille avec des jeux calmes en attendant le petit-déjeuner. A partir de 8 heures 15, nous pouvons déjeuner : laitages chauds, yaourts, fruits frais, fruits secs, céréales. Mais si l'on désire passer au lit, pas de problèmes... quelqu'un pourra toujours nous accueillir, même tard dans la matinée.

Après une petite toilette où la vigilance des animateurs est en éveil à tous les petits maux à soigner, nous nous habillons, prenons notre temps; tout d'abord guettons les nuages et choisissons nos vêtements selon l'ardeur du soleil... puis au travail: attention aux chaussettes à l'envers!



## LES CENTRES DE VACANCES DE CLAMART ACCUEILLENENT VOS ENFANTS



En espérant que les enfants garderont un bon souvenir».



Hauteluce, le joli village du Beaufortin est à 24 km d'Albertville en Savoie. Le chalet (1.200 m d'altitude) est à 2 km du bourg, sur la route des Saisies tant sillonnée par nos classes de neige.

En été, ce sont les «grands» qui connaissent ici les joies de la vie de montagne. Dans un prochain bulletin, ils nous parleront de leurs activités.

Un camp de montagne est proposé cette année aux adolescents de 13 à 17 ans en juillet et août à Motivon-en-Saint-Gervais-les-Bains, Haute-Savoie. Ils pratiqueront le camping itinérant en moyenne montagne et trouveront diverses activités au chalet «Les Clarines».



**Pour tous ces séjours, les inscriptions vont bon train. Des imprimés sont encore à votre disposition dans les écoles ou à la mairie, au service de l'Enseignement. Venez rapidement composer votre dossier.**

**N'oubliez pas de mettre à jour les vaccinations de vos enfants et de leur souscrire une assurance personnelle.**

Quand tout le monde est prêt, après un moment de jeux libres à l'extérieur, dans la grande prairie devant la colonie (agrès, sable, toboggan, soin aux animaux...), nous nous réunissons afin de choisir nos activités du matin: les 7 animateurs nous proposent 7 activités: sport, promenade, jeux libres, activités gestuelles... ou tout simplement repos!

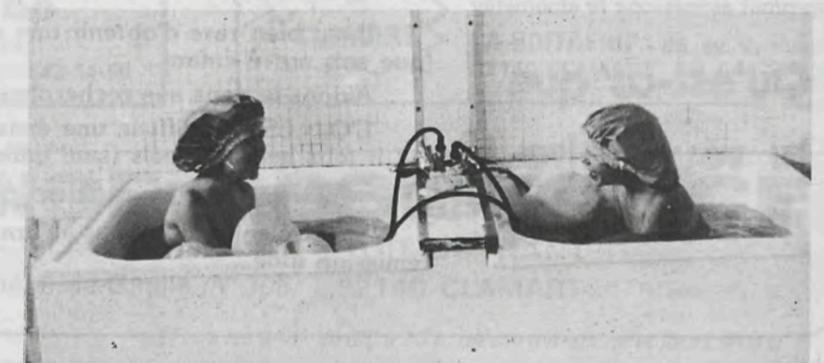
A midi, lors du repas, les discours vont grand train autour des petites tables de 5 enfants, sous lesquelles nos animateurs ont bien du mal à placer leurs grandes jambes!

Après une bonne sieste réparatrice, le goûter est organisé dehors. Ensuite, c'est bien souvent la fête: grands jeux, baignade dans les petites piscines derrière la colonie, déguisements, danse...

Le moment de la toilette est un instant privilégié dans la journée: dans les petites baignoires, on joue avec l'eau, on s'arrose, on discute, on câline... bref, on prend tout son temps et c'est en pyjamas, tout frais, tout beaux, que nous nous présentons à 7 heures pour le dîner.

Après le dîner, parfois sont organisés des spectacles ou des fêtes, tout dépend de notre fatigue!

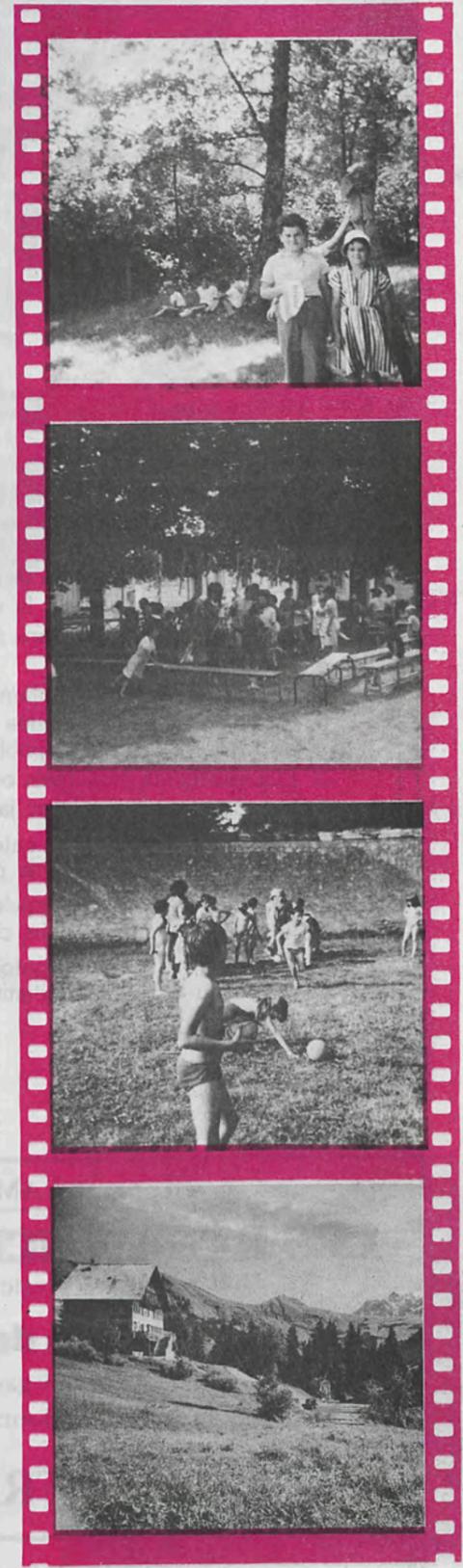
Puis, vient le moment interminable des câlins, des bisous et des confidences avant de nous endormir paisiblement. Bref, si au retour de la colonie, vous entendez vos enfants chanter à tue-tête, tout au long de la journée: «c'est la fête!», ne vous étonnez pas! »



Tout près de là, la colonie des «7 à 12» a d'autres occupations dont ils nous font part également.

«Dans les bois alentours, ils ont fait du camping, des pique-niques, des promenades, des grands jeux, construit un four à pain. Au centre, différents ateliers leur étaient proposés.

Le soir, aux veillées, beaucoup d'activités d'expression: théâtre, sketches, spectacles, danse, musique, chants. Sans oublier les fêtes exceptionnelles, les anniversaires, le feu de camp pour se dire au revoir.





## Départ en retraite de Mme Raher

C'est avec une émotion visible, partagée par tous les amis rassemblés, salle du Conseil le 29 mars, pour son "pot d'adieu" que Mme Raher a quitté la Mairie.

La conscience et la gentillesse qui ont empreint ses 42 ans de dévouement au Service Public resteront un exemple. Nous souhaitons à M. et Mme Raher une retraite pleine de soleil.

# Concours des Maisons Fleuries 1984

**Le Conseil Général vous communique le règlement :**

Le concours des Maisons Fleuries est réservé aux habitants des communes candidates au concours des Villes et Villages Fleuris et comporte les catégories suivantes :

1. Maison avec jardin très visible de la rue.
2. Décor floral installé sur la voie publique.
3. Balcons ou terrasses sans jardin visibles de la rue.
4. Fenêtres ou murs.
5. Immeubles collectifs, notamment H.L.M., comportant au moins Huit appartements fleuris.
6. Hôtels-restaurants ou cafés avec ou sans jardin (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération).
7. Établissements industriels ou commerciaux.
8. Immeubles collectifs avec jardin fleuri très visible de la rue.

La septième et la huitième catégories n'étant pas prévues par le règlement national, ses candidats n'auront pas la possibilité de participer au concours national.

Le jury départemental a rappelé, lors de la délibération du concours des Maisons Fleuries 1983, que les maisons candidates dans chacune des catégories doivent être fleuries sur leur façade.

L'inscription n'est pas obligatoire mais, pour éviter tout oubli, il serait souhaitable que vous vous inscrivez au Syndicat d'Initiative, 1, rue de Trosy. Le jury passera le samedi 30 juin.

Bon soleil et bon courage.



Andrée BRAMONT,  
Adjointe au Maire.

CLAMART EN LIMITE DU BOIS

## LES RÉSIDENCES DU BOIS DE CLAMART

21, rue de la Plâterie et 44, rue Brignole Galliera, 92140 Clamart.

**6 pavillons de 4 et 5 pièces en copropriété**

(96 m<sup>2</sup> à 104 m<sup>2</sup> habitables + garage) **Prix à partir de 1.125.000 F**

Financement : prêts conventionnés possibles. Livraison 1<sup>er</sup> trimestre 1985.

commercialisation **SIETRA** 125, rue du Cherche-Midi  
75015 Paris. Tél. (1) 783.24.28.

A retourner à SIETRA, 125, rue du Cherche-Midi,  
75015 Paris, pour recevoir une documentation gratuite  
sur "Les Résidences du Bois de Clamart".  
Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_

BMC

# Des projets pour la rentrée à la bibliothèque d'enfants

Ouverte à tous les enfants du quartier de la Plaine qui la fréquentent régulièrement à leurs moments de loisirs ou dans le cadre scolaire, la bibliothèque est un lieu d'accueil et de rencontre privilégié.

Les enfants qui la connaissent savent que l'on peut y trouver toutes sortes de livres passionnants: livres d'images pour les plus petits, romans, bandes dessinées, ouvrages documentaires sur tous les sujets pour les plus grands.

Nous sommes là pour les conseiller dans leur choix, les aider dans leur recherche et leur faire partager les contes et les histoires que nous aimons. Il nous arrive même de plus en plus souvent d'aller raconter dehors, à la Cité du Pavé-Blanc ou autour de la bibliothèque.

Notre souhait à toutes est que les enfants viennent de plus en plus nombreux et qu'ils amènent leurs parents chaque fois que c'est possible. Dès la rentrée, il y aura à la bibliothèque un lieu réservé aux tout petits où les mamans, les nourrices, pourront trouver accueil, livres et conseils aux heures qui leur conviennent.

Nous souhaitons aussi, la collaboration des adultes du quartier: parents, instituteurs, étudiants ou retraités, pour nous aider à réaliser un certain nombre

## de la joie par les livres



de projets dès la rentrée et nous recherchons des gens qui voudraient bien:

- accompagner un petit groupe d'enfants à une exposition ou un musée...
- venir parler de leur métier ou raconter une expérience intéressante.
- raconter ou lire des histoires...
- etc.

car nous sommes convaincus que dans cette bibliothèque les adultes ont aussi leur place et nous aimerions leur proposer des veillées contes et rencontres.

Si ces projets vous intéressent, téléphonez-nous au 631-69-68 ou mieux, venez à la bibliothèque, vous ne la connaissez peut-être pas encore et nous nous ferons un plaisir de vous la faire visiter.

L'équipe de la bibliothèque

### HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi, 16 h 30 - 18 h 30.  
Mercredi, 10 h - 12 h - 14 h - 18 h.  
Jeudi, 16 h 30 - 18 h 30.  
Vendredi, 16 h 30 - 18 h 30.  
Samedi, 14 h - 18 h.

L'inscription est gratuite, les livres sont prêtés pour 15 jours.

Pour tout renseignement, vous pouvez demander Geneviève Chautouillot, Claudie Guérin ou Brigitte Andrieux au 631-69-68.

École privée hors contrat  
**Cours MONTAIGNE**  
de la 6<sup>e</sup> aux terminales

- Jeunes gens ● Effectifs limités
- Jeunes filles ● Contrôle permanent du travail

22, rue d'Estienne-d'Orves, 92 CLAMART - 642-05-08

Envoi de la brochure sur demande



# Le bibliobus à votre disposition

## ● Chaque mardi

- Marché du Pavé-Blanc, de 9 heures à 12 heures
- Hôpital Bécère, rue des Carnets, de 14 heures à 15 heures 30
- Centre Commercial de la Plaine, de 16 heures à 19 heures

## ● Chaque mercredi

- 78, avenue Schneider, de 10 heures à 12 heures
- Hôpital Percy (Carrefour Lt-Batany/H.-Barbusse), de 13 heures 30 à 15 heures
- 70, rue de Châtillon (devant le centre commercial), de 15 heures 30 à 17 heures 30

Nombre de livres prêtés  
en 1983  
toutes bibliothèques :  
**252.547**

Ce qui fait,  
rapporté au nombre  
d'habitants (48.678)  
**5,18 livres par habitant**



*De nombreux enfants ont été initiés à l'origami (papier plié)  
à partir d'un conte japonais à la bibliothèque de la mairie*

## matériaux de construction

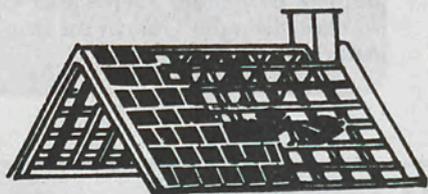
31, route de la Garenne  
92140 Petit-Clamart  
630.05.71

S.A.  
**DE MONTE  
& Cie**

## GARENNE-CARRELAGES

Faïences - Sanitaires - Carrelages  
Salle d'exposition

29, route de la Garenne - 92140 PETIT CLAMART  
Tél. 632-86-52



## ENTREPRISE CLÉMENT

Maçonnerie - Charpente - Couverture  
Travaux neufs - Rénovation - Menuiserie

14, rue des Monts - 92140 CLAMART - Tél. 644-22-15

## Meubles SAUVIN ÉBÉNISTE

### Meubles de haute gamme

SPÉCIALISTE DU MERISIER ET CHÊNE MASSIF

CUISINES TOUS STYLES

21, avenue Schneider, 92140 CLAMART, tél. 642-68-37

DES  
PRIX  
BAS  
TOUTE  
L'ANNEE !



#### OUVERTURE

**Lundi**

15 h à 19 h 30. Fermé le matin

**Du mardi au jeudi**

9 h 30 à 12 h 30

15 h à 19 h 30

**Vendredi - journée continue**

9 h 30 à 20 h

**Samedi - journée continue**

9 h à 19 h 30



**LES MOUSQUETAIRES**

**INTERMARCHÉ**

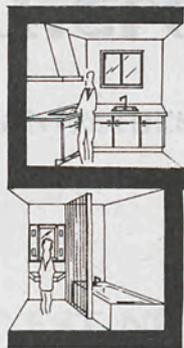
**CLAMART**

CENTRE COMMERCIAL DE LA PLAINE



CUISINE  
et  
DÉCORATION  
**STICAS**

57, avenue Jean-Jaurès  
92140 CLAMART  
Tél. 642-06-80



**uisine**

**alle  
de  
bain**

**Société**

**T**ravaux tous corps d'état  
**C**uisine  
**A**ménagement  
**S**alle de bain  
études et devis gratuits



*Etudes et Réalisations Industrielles*  
"les imprimeurs techniques"

49-51, rue du troy - 92140 clamart  
BP 312-92143 clamart cédex - téléx : 270105 F TX FRA/réf. 455  
Tél. : 644.63.22

**AGENCES :**

BREST - 29200 35, rue Félix le Dantec - Tél. : (98) 44.50.53  
CHERBOURG - 50100 21, rue de l'Union - Tél. : (33) 43.28.68  
LYON - 69001 8, rue du Plâtre - Tél. : (7) 828.38.12  
MARIGNANE - 13700 161, Bd Paul Raphael - St Victoret - Tél. : (42) 89.61.08  
NANTES - 44240 Rue Arago - La Chapelle s/Erdre - Tél. : (40) 59.23.02/25.03  
TOULON - 83000 38, Littoral Frédéric Mistral - Le Mourillon - Tél. : (94) 41.28.70  
TOULOUSE-COLOMIERS - 31770 Av. Clément Ader - Tél. : (61) 78.05.07

*Représentation dans les arsenaux et usines*

entreprise générale  
de maçonnerie  
carrelage, etc.

**auclair  
et cie**

49, avenue Henri-Barbusse  
92140 CLAMART  
Tél. : 644.04.24

**PERSPECTIVES**

Reportages - Mariages  
Portraits - Identités  
Travaux amateurs  
Photocopies

*Pour vos reportages  
industriels  
France et Outre-Mer*

**VIDÉO CLUB**

5, av. René-Samuel - CLAMART - Tél. 644-79-27

**Société**

Chaudières fuel et gaz  
Contrats d'entretien annuels

**RÉPARATIONS**

Spécialiste  
d'économie  
d'énergie  
Pompe à chaleur

**ENTRETIEN**

**DÉPANNAGES**



111, rue Lazare-Carnot, CLAMART, tél. 644-20-19

**Ets GALLET-DELAGE**

SPÉCIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUE PUBLIC

17, rue du 14-Juillet  
KREMLIN-BICÊTRE (94)  
Tél. : 658-21-53

Signalisation lumineuse, réseaux électriques HT - BT,  
postes de transformation - Entreprise agréée par l'E.D.F.

ÉCLAIRAGES DE STADES

**Pour mieux gérer  
votre vie quotidienne...**

**... et mieux épargner  
sur votre Livret A**

**Le compte-chèques Ecureuil**

Notre Agence à  
CLAMART

122, avenue Jean-Jaurès  
Tél. 642-11-81

**Caisse d'Épargne  
Ecureuil de Paris**



## ● Avec les donneurs de sang

Comme chaque année, le Centre de Transfusion Sanguine a fait appel au dévouement des donneurs de sang. Comme chaque année, ils sont venus nombreux de tous horizons, de toutes professions, pour accomplir, en toute simplicité, ce qu'ils disent être leur devoir. Comme il est réconfortant, en notre époque troublée, où tant de valeurs morales sont battues en brèche, où média et petit écran s'acharnent à donner droit de cité aux comportements les plus insolites et les plus déstabilisants au moins pour nos jeunes. Comme il est réconfortant de voir des personnes affirmer que des gestes gratuits peuvent encore témoigner que la nature humaine est plus riche et généreuse que certains tendraient à nous le faire croire.

Allant et venant dans les locaux du Dispensaire, 55, avenue Jean-Jaurès, qui accueillait en la circonstance les services de la transfusion sanguine, un spectacle m'a ému: un papa ayant donné son sang, prenait une collation bien méritée; à ses côtés, un garçonnet, son fils, associé et spectateur, recevait ainsi une belle leçon de ses parents. Quand trop de parents inconséquents s'en remettent à l'instituteur, voire même à l'assistante sociale ou au commissaire de police, pour pallier aux conséquences de leur démission d'éducateurs, on ne peut que se réjouir de voir s'affirmer la responsabilité parentale.

Docteur JOUANNIN  
Adjoint au maire

**Ont donné leur sang: 119 personnes (au dispensaire de Clamart), beaucoup d'autres le font sur le lieu du travail ou dans les hôpitaux.**

## Concertation des usagers et des responsables de la crèche familiale municipale

Deux réunions successives, à la mairie de Clamart pour Clamart-centre et au Foyer Rousseau pour le Petit-Clamart ont rassemblé parents et assistantes maternelles d'une part, et directrice, médecin, assistante sociale d'autre part, en présence de conseillers municipaux et sous la présidence du docteur Jouannin, adjoint au maire responsable des crèches. Celui-ci, après avoir précisé que ces réunions, qui avaient déjà eu lieu les années précédentes, avaient pour but de permettre à chacun d'exprimer son point de vue, souligne quelques points fondamentaux: "**A la crèche, ce qui compte avant tout, c'est l'enfant**". La crèche est un lieu où l'enfant passe le principal de son activité en semaine. Il est important de lui créer un environnement accueillant, familial, et donc stable.

Le problème des vacances est souvent difficile à résoudre sur ce point du moins et nécessite beaucoup de compréhension réciproque entre parents et assistantes maternelles. Les uns et les autres ont droit à leur détente annuelle, mais l'enfant doit si possible ne pas être ballotté entre plusieurs assistantes maternelles successives quand le calendrier des vacances des uns et des autres ne coïncide pas.

Le docteur Jouannin rappelle également la nécessité de **respecter les horaires**, puis donne la parole à qui le souhaite.

Les assistantes maternelles (on disait autrefois les nourrices), quasiment toutes présentes, exposèrent leurs pro-

blèmes: congés payés, indemnité maladie, sécurité d'emploi, utilisation des haltes-garderies, etc.

Les parents, à leur tour, moins nombreux (50%) du fait des astreintes de leur travail, parlèrent de leurs préoccupations: frais de garde de la Caisse d'Allocations Familiales, admission de l'enfant à l'école maternelle, maintien à la crèche en cas de déménagement hors de la commune, rôle du médecin de la crèche.

Certaines questions eurent leur réponse immédiate de la bouche du docteur Jouannin ou du médecin de la crèche et de la directrice.

La rémunération fixe des assistantes maternelles a été portée par le Conseil Municipal à trois fois le S.M.I.G. horaire au lieu de deux heures revalorisant congés annuels, maternité et accident de travail.

L'inscription à l'école maternelle possible à deux ans et demi doit être prévue 6 mois à l'avance, etc.

D'autres questions seront étudiées par la Commission Municipale des Affaires Sanitaires.

En résumé, des réunions de contact, utiles pour tous (32 interventions de l'assistance ont permis un large tour d'horizon).

L'esprit de concertation a toujours été une des préoccupations de l'Équipe Municipale.

Docteur JOUANNIN  
Adjoint au maire,  
chargé des crèches

Des assistantes maternelles, destinées à garder à leur propre domicile dans la journée, des enfants de moins de 3 ans.

### Conditions requises:

- habiter Clamart-Centre.
- être âgée de 21 ans à 55 ans.
- être en bonne santé.

Se renseigner: 26, rue du Trosy, Clamart  
Tél. 644-20-86.

La mairie recrute:

## ● Basket



### CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE IV FÉMININE

Saison en dent de scie pour les demoiselles du Basket.

Démarrage difficile, bonne fin des matches aller, reprise avec difficultés début janvier, puis de nouveau bonne série de victoires, et une fin de Championnat qui se solde par 4 défaites. Au total: 10 victoires, 1 nul et 11 défaites, malgré tout on repartira dans cette division l'an prochain.

### HONNEUR MASCULIN

Les garçons ont fait une meilleure saison que les filles. Ils ont fait les matches aller en alternant victoires et défaites mais ont effectué de bons matches retour n'étant battus que 2 fois. Bilan 11 victoires - 7 défaites.

## ● Football

### PROMOTION HONNEUR

Mauvaise saison cette année, puisqu'à deux journées de la fin, nos représentants ne comptent que 4 victoires pour 6 défaites et un record... 10 matches nuls. Nous leur souhaitons de meilleurs résultats l'an prochain.

Chez les jeunes, coup de chapeau aux pupilles évoluant en 2<sup>e</sup> division, jusqu'à trois journées de la fin, ils ont remporté 13 victoires, fait 1 match nul et subit une défaite.

## ● Hand

### EXCELLENCE MASCULINS

Année très difficile pour les garçons qui dans la première phase de leur

championnat, n'ont gagné que 2 fois, fait un nul et subi 11 défaites.

Dans la deuxième phase, en poule de classement, mêmes difficultés, actuellement 1 victoire et 3 défaites.

### HONNEUR FÉMININES

Les filles ont fait une bonne saison. Après un début de saison un peu laborieux, elles se sont bien ressaisies et terminent la première phase avec 9 victoires et 5 défaites. Elles disputent maintenant une poule de classement.

## ● Rugby

### CHAMPIONNAT DE FRANCE 2<sup>e</sup> DIVISION

Après une première partie de Championnat mi-figue, mi-raisin, nos rugby-men se sont bien repris durant les matches retour et ont terminé 2<sup>e</sup> dans la poule de classement avec 10 victoires, 1 nul et 3 défaites.

Hélas, la montée tant espérée ne sera pas encore pour cette année étant battus en 32<sup>e</sup> de finale par nos voisins de Massy.

En Challenge de l'Essor, même phénomène puisque invaincus en poule, ils doivent s'incliner 20/0 devant le C.A.S.G. dès le premier tour du tableau final.



## ● Tennis de table

### HONNEUR

Nos meilleures raquettes ont bien du mal à se faire respecter dans cette Division; en effet, nous comptons 3 victoires pour 7 défaites.

### DÉPARTEMENTALE 1 Poule A

A deux journées de la fin, cette équipe qui peut encore espérer la montée, a triomphé 10 fois, concédé 1 nul et subit une défaite.

### DÉPARTEMENTALE 1 Poule B

Saison difficile pour notre équipe II qui totalise à 2 journées de la fin 4 victoires et 9 défaites.

### DÉPARTEMENTALE 1 Poule C

L'équipe III se bat avec cœur dans cette poule difficile et n'enregistre que 2 victoires pour 1 nul et 8 défaites.

## ● Volley

### CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE II MASCULINS

Les garçons n'y croyaient pas, mais après une première partie du Championnat moyenne avec 5 victoires et 4 défaites, ils faisaient une magnifique deuxième partie du Championnat avec 7 victoires et seulement 2 défaites. Résultat final 12 victoires, 6 défaites et une troisième place. Avec un peu plus de confiance en eux en début de saison, ils pouvaient décrocher la deuxième place et disputaient le barrage pour une éventuelle remontée en Division I... dommage!

### CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE III FÉMININES

Très bonne saison de notre équipe II féminine qui, avec 11 victoires et 3 défaites terminent 2<sup>e</sup> de leur poule, perdant leur première place au cours du dernier match perdu 3/2.

### CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS FÉMININES

Nos jeunes Championnes de France n'ont pas pu conserver leur titre. En effet, au cours de la deuxième phase de leur Championnat, elles ont gagné 10 matches sur 14. Il faut toutefois signaler pour leur défense qu'elles ont dû se passer de plusieurs joueuses blessées...



## ● Volley

### ...Et de quatre...

Pour les Seniores Féminines, les années se suivent et se ressemblent.

En effet, après une première phase sans problème et sans défaite, nos Clamartaises ont attaqué la deuxième phase un peu plus difficile. Obstacle passé sans encombre puisque toujours invaincues. A signaler toutefois la blessure de Joël Feumi-Jantou deux journées avant la fin de cette phase. Elle n'a pas rejoué depuis.

### TOURNOI DES AS

Le premier tour au P.U.C. - 2 victoires - le samedi sur le P.U.C. 3/0 et le dimanche 3/2 contre les Espoirs de France.

Le deuxième tour au C.A.S.G. - grosse émotion, lorsqu'au cours de l'échauffement Marie-Christine Lebleu s'est blessée (et termine ainsi sa saison). Difficile fin de saison pour nos filles qui perdaient 3/0 devant le C.A.S.G. et gagnèrent le lendemain devant le P.U.C. 3/2.

Le troisième tournoi disputé à Clamart était pour l'honneur, dès le tournoi précédent le titre de Championnes de France était déjà acquis.

Cependant, bien que privées de 2 éléments du 6 de base, elles voulaient finir en beauté. Après un match superbe, le samedi soir contre les **Espoirs de France**, elles s'inclinaient par 3 sets à 2.

Le lendemain, contre le C.A.S.G., nos championnes, après s'être battues féroce, perdaient 3/2.

Nous félicitons Mlles Martine **Leleu**, Sabine **Vergne**, Véronique **Chenier**, Évelyne **Boillot**, Aude **Poultron**, Monique **Letocart**, Sophie **Dostert**, Françoise **Depoire**, Betty **Nollet**, Marie-Christine **Lebleu**, Joëlle **Feumi-Jantou** et l'entraîneur Francis **Druenne**.

## ● Yoga

### PORTES OUVERTES

Le 17 mars 1984, la section Yoga du C.S.A.C. avait organisé une «Portes Ouvertes» dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. M. le Maire Jean Fonteneau nous a honoré de sa présence pendant la conférence du professeur Ajit Sarkar. La salle des commissions était pratiquement trop petite pour accueillir — et asseoir — plus d'une centaine de participants, Yogi ou non, attirés par notre réunion.

M. Ajit Sarkar, né et élevé à l'Ashram de Pondichéry, Indes, traitait du sujet «De l'apport du Yoga dans la vie occi-

dentale». Étant maintenant professeur d'Éducation physique à l'INSEP et dirigeant une école de Yoga à Paris, il a donc pu nous décrire le parallèle, et les divergences entre ces deux disciplines. Il a entre autres, expliqué que le yoga était surtout destiné à «relier-réunir» donc faire l'unité avec soi-même.

Selon le concept indien, l'homme s'élève par le yoga à la vie spirituelle mais le principe général reste d'agir par soi-même «pour se sentir mieux qu'hier».

A l'issue de cet exposé, diverses questions ont été posées, notamment: le but des hommes étant le même, y a-t-il des modèles?

Faut-il aller au bout de ses désirs?

Qu'est-ce qu'un Ashram et combien faut-il de temps pour devenir un vrai yogi? alors que nous ne le pratiquons qu'une ou deux fois par semaine au CSMC?

A quel âge peut-on commencer de pratiquer?

Les explications en réponse de M. Ajit furent très claires et fort appréciées. Un pot d'amitié, entièrement réalisé par nos membres actifs, réunit ensuite les «élèves» autour de leurs trois professeurs, par groupes animés autour du buffet, accueillant alors M. Grandjean, maire adjoint à la Jeunesse et aux Sports. Et les discussions se prolongèrent fort tard pour clôturer cette journée réussie.

## ● Centre Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

6, boulevard des Invalides - 75007 PARIS  
Téléphone : 555-13-90

En 1954, le premier club de sport pour handicapés physiques naît en France : dix ans plus tard, la Fédération des Handicapés de France voit le jour et, en 1976, la FÉDÉRATION HANDISPORT.

Sport de qualité, sport de haut niveau, le **Sport pour Handicapés physiques** est aujourd'hui une réalité : après le succès en 1983 des **Premiers Jeux Européens de Paris**, nous assisterons en 1984 aux **VII<sup>e</sup> Jeux Olympiques aux U.S.A.** Il est aussi, pour la plupart, un sport de loisirs, de détente et de maintien de la condition physique.

La section tennis de table du C.S.I.N.I. dynamique, ouverte à toutes les personnes à mobilité réduite, souhaite développer en vous le pongiste qui sommeille et vous attend.

**Permanence des responsables** : à la salle, de 17 h à 21 h, les lundi et mercredi.

Permanence téléphonique : semaine, de 14 h à 19 h.

Mme Béraudias Agnès, maître nageur à la piscine, a été sélectionnée pour les Jeux Olympiques Handisport qui auront lieu à New York fin juin.

Elle représentera la France en :

- 100 mètres Papillon
- 200 mètres 4 Nages
- 100 mètres Nage Libre
- 800 mètres Nage Libre.

Mme Béraudias a obtenu en juillet 83 4 médailles d'or et 1 médaille d'argent aux Championnats d'Europe.

Souhaitons-lui bonne chance pour ces Jeux et une ou plusieurs médailles.

### RENAULT



### GARAGE DU FORT

TOLERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE  
Vente voitures neuves et occasion  
24, rue du Fort - 92140 CLAMART  
Tél. : 644-40-87



**CENTRE JEAN MERMOZ**  
28, RUE GABRIEL PÉRI  
Tél.: 644 77-10

**La section Tarot du centre Jean-Mermoz à Clamart a organisé pour la première fois depuis 5 ans,**

Le matin: tarot en Duplicata.  
L'après-midi: tarot en Donne Libre.

Malgré un temps glacial, les joueurs se sont retrouvés autour d'un petit-déjeuner pour la mise en train. Puis, tournois acharnés mais agréablement entrecoupés par le déjeuner, pris sur place afin de ne pas rompre l'ambiance amicale. Mais fin d'après-midi décontractée et chaleureuse autour de l'apéritif offert par la Municipalité ainsi que les coupes remises par M. Grandjean, maire adjoint, et M. Corre responsable

du centre Jean-Mermoz, aux heureux vainqueurs.

Duplicata : Mme Bonmarchant Madeleine.

Donne Libre : 1<sup>er</sup> M. Vilanova Marc et 2<sup>e</sup> Mme Bessière Léone.

Un souvenir a été offert à chacun des participants suivants.

La saison s'achèvera fin juin avec la remise de la Coupe du Club pour le rendez-vous vers le 23 septembre pour la nouvelle saison 84-85 où nous serons heureux d'accueillir de nouveaux joueurs.

Le 28 octobre aura lieu la 100<sup>e</sup> du Club.

Section Tarot, tél. 644-17-08.



Philippe Langfelder

Lors de la dernière assemblée générale de l'Office Municipal des Sports, M. Philippe Langfelder, conseiller municipal, vice-président de la Commission de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports, a été élu à la présidence du Bureau.

L'Office Municipal des Sports est une Association qui a pour but :

1<sup>o</sup> de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports et le contrôle médico-sportif.

2<sup>o</sup> de faciliter dans les mêmes domaines une coordination des efforts et le plein et meilleur emploi des installations, du personnel permanent et des animateurs bénévoles existants dans la commune intéressée.

**L'apprentissage de la natation fait partie de l'enseignement dispensé aux élèves durant les heures normales de cours.**

**Pour certains, c'était la découverte mais pour tous, ce fut un moment particulier et important.**

**Avec le directeur de la piscine, passionné par l'éducation des sports aquatiques et avec les enseignants, nous avons donné la parole aux enfants.**

**Il a été bien difficile de faire un choix parmi tous les documents que les enfants avaient réalisés.**

**Bravo à tous.**

**Geneviève LESOURD**  
Adjoint au maire  
Responsable de l'Information

## LITERIE TESTA

Fabricant de sommiers - matelas  
dépositaire : Tréca - Epéda - Dunlop  
Linge de maison

60, av. Jean-Jaurès - CLAMART - Tél. 736-04-24

*Un cadre rustique, calme et accueillant*

**le Benjamin** RESTAURANT-BAR

*Repas d'affaires - Banquets*

25 bis, av. J.-B.-Clément, 92140 CLAMART

Tél. 642-06-66 *Fermé le dimanche*

## SEGIB

FUMISTERIE - PLOMBERIE  
TUYAUTÉRIE - MAÇONNERIE  
COUVERTURE  
NETTOYAGE INDUSTRIEL

32, rue Lacombe - 92140 CLAMART - Tél. 638.01.77



## ÉLECTRICITÉ ET ALARME

Installation - Rénovation - Entretien - Dépannage rapide

*Devis gratuit*  
**CASTAING**

37, av. de la République à MEUDON - Tél. 626-83-94

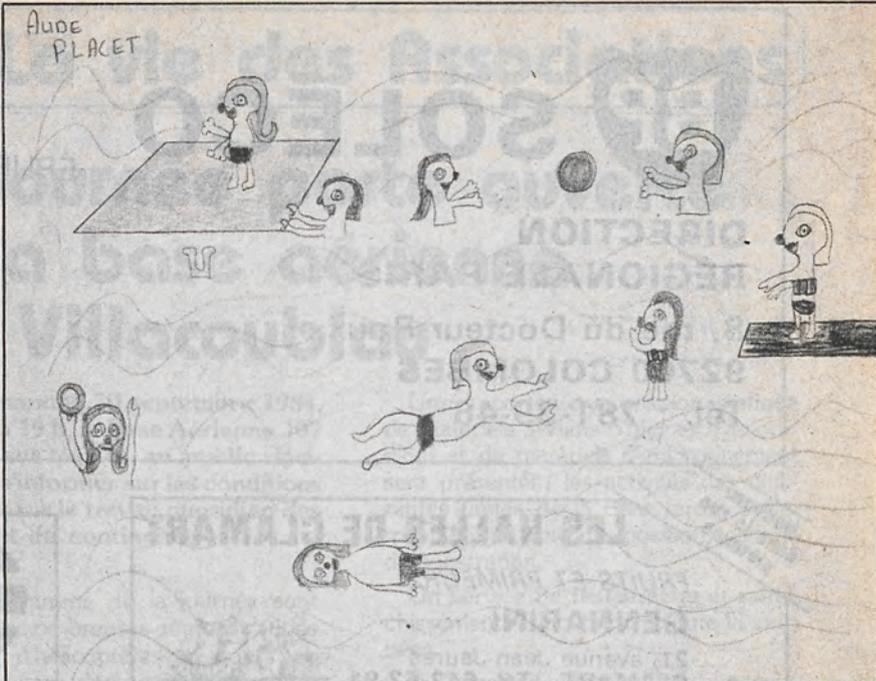
nom: PLACET  
prénom: Aude  
classe: CM1  
La Piscine

SUJET:

La Piscine

Après un rapide passage sous la douche nous allons attendre le moniteur. Quand il arrive il nous explique une nage, par exemple papillon. Nous mettons notre ceinture et essayons d'appliquer ce qu'il vient de nous dire. Ce n'est pas toujours facile surtout quand il faut faire les jambes et les bras en même temps, d'ailleurs au début nous patageons un peu et buissons des tasses. Après plusieurs longueurs nous allons rajouter notre ceinture et nous amuser. Avec mon amie nous prenons souvent un tapis pour monter dessus et soudain on entend un grand Plouf! ma camarade vient de tomber. Elle ressort de l'eau et moi je ris, alors elle me dit « Essaie donc toi! ». Et quand je tombe elle me dit « A mon tour de rire! ». J'aime aussi pondre un anneau, le jeter dans l'eau et aller le chercher tout au fond de la piscine ou bien aller sur le plongeur. Et puis, à un moment un coup de sifflet retentit alors nous devons ranger le matériel et nous habiller.

AUDE  
PLACET



## L'apprentissage de la natation...

Gaudeur Sophie.

CM1-S.

La Piscine.

Sujet:

La piscine.

## ...selon Aude et Sophie...

Après un rapide passage sous la douche, nous passons sur des grandes marches, où les moniteurs arrivent et nous appellent par groupes. D'abord nous passons au grand bain et nous des activités dedans, ils nous apprennent à nager, ils nous font plonger au plongeur et quand le travail est terminé nous allons jouer un peu à la balle, sur des tapis, on révisé les mouvements que nous avons appris. Après le sifflet sonne, tout le monde sort de l'eau, nous nous rinqons, nous allons nous habiller pour s'en aller et l'école c'est dommage la piscine est toujours très courte.



**DIRECTION  
RÉGIONALE PARIS**

8, rue du Docteur-Roux  
92700 COLOMBES  
Tél. : 781-39-46

EXPLOITATION DE CHAUFFAGE  
CONDITIONNEMENT D'AIR  
CLIMATISATION  
ÉPURATION DES EAUX RÉSIDUAIRES  
ET INDUSTRIELLES

**Financement d'installation  
Études techniques**

Nouveau  
dans la rue  
piétonne

## LES HALLES DE CLAMART

FRUITS ET PRIMEURS

**GENNARINI**

21, avenue Jean-Jaurès  
CLAMART - Tél. 642-52-91  
LIVRAISON A DOMICILE



- Chauffage électrique
- Chauffage solaire
- Pompes à chaleur

61, rue Marie-Fichet  
92140 CLAMART  
Tél. : 630-01-16

COUVERTURE PLOMBERIE  
CHAUFFAGE



**michel égasse**

63, rue Perthuis - 92140 CLAMART  
Tél. 644.09.21



**forclum**

société de force et lumière électriques

**CENTRE D'AFFAIRES PARIS-NORD**

Bât. Ampère n° 1 - B.P. 201, 93153 LE BLANC-MESNIL - 865-42-41

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES  
CHAUFFAGE - GÉNIE CLIMATIQUE

**DIRECTION RÉGIONALE PARIS SUD-OUEST**

67, rue des Suisses - B.P. 324 - 92003 NANTERRE Cedex  
Téléphone : 724-02-88

**PIGIER**

**INSTITUTION  
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

1, rue Édouard-Branly Tél. : 642-05-44  
ISSY-LES-MOULINEAUX

**STÉNOGRAPHIE - DACTYLOGRAPHIE  
BUREAUTIQUE - COMPTABILITÉ**  
Préparation accélérée C.A.P. - Cours du jour - Cours du soir  
— Formation continue —

# MIROITERIE DE CLAMART

475, avenue du Général-de-Gaulle - Tél. 631-19-26



Grands choix de miroirs encadrés  
tous styles

Glaces standard et sur mesures  
Verres - Demi-gros et Détail  
Remplacement bris de glaces  
Verres de couleurs  
Installations de magasins  
Fenêtres en aluminium  
Isolation thermique et phonique

Vérandas - Double vitrage adaptable sur toutes fenêtres

## ● Solidarité et Loisirs 3<sup>e</sup> Age de Clamart

Notre Association, vous la connaissez pour ses voyages, le cinéma, les sorties diverses. Savez-vous que nous pouvons également vous proposer des activités physiques?

Actuellement, ont lieu chaque semaine, des séances de gymnastique et chaque jeudi, une promenade au bois.

A partir d'octobre 1984, nous envisageons d'organiser une activité piscine.

Pour ce projet, nous souhaitons connaître rapidement le nombre de personnes intéressées.

Notre permanence a lieu le lundi, de 14 h à 16 h, salle des Fêtes de la Mairie.

**Pré-retraités, retraités, VENEZ NOUS REJOINDRE.**

## ● La planète océan

L'océan recouvre 71% de la surface de notre planète.

Pour comprendre, maîtriser et protéger cette fabuleuse machine, enveloppe fluide en perpétuel mouvement, qui fait la pluie et le beau temps, berceau de vie, source de nourriture et d'énergie.

La Maison de la Nature présente du **14 avril au 28 octobre 1984** une très belle exposition, réalisée par le centre de la Mer et des Eaux.

Hormis les panneaux récapitulant les connaissances physiques, chimiques, géologiques, biologiques et paléontologiques de l'océan, on pourra admirer 2 aquariums marins et s'amuser autour d'une maquette géante du fond océanique.

La bibliothèque, ouverte le mercredi, le vendredi (après-midi) et le samedi (après-midi), vous permettra de satisfaire votre curiosité dans tous les domaines de l'océanographie (possibilités de prêts).

A la Maison de la Nature, l'entrée est toujours gratuite de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h tous les jours.

Des projections cinématographiques auront lieu pendant toute la durée de l'exposition (se renseigner par téléphone).

**Les groupes doivent obligatoirement s'inscrire 8 jours à l'avance pour la visite de l'exposition.**

## La vie des Associations

### ● Journée porte ouverte à la base aérienne de Villacoublay

**Le dimanche 30 septembre 1984, de 11 h à 19 h, la Base Aérienne 107 ouvrira ses portes au public désireux de s'informer sur les conditions de vie et sur le travail quotidien des cadres et du contingent.**

Au programme de la journée sont prévues de nombreuses démonstrations d'avions, d'hélicoptères et sauts en parachute; ces démonstrations seront faites par les aéronefs stationnés en temps normal sur la base et par des appareils et formations venant d'autres bases de l'Armée de l'Air.

Une importante exposition statique de matériels aériens d'hier et d'aujourd'hui et de matériels d'environnement sera présentée; les activités des différentes unités de la Base feront également l'objet soit d'exposition, soit de démonstration.

Un service de restauration et rafraîchissements fonctionnera toute la journée.

A l'occasion de cette fête, une plaquette programme souvenir sera proposée aux visiteurs; parmi les lots offerts dans ces plaquettes, figureront de nombreux baptêmes de l'air.

### ● Vous avez entre 55 et 65 ans

**Vous êtes pré-retraité(e), ou jeune retraité(e).**

L'abandon brutal de votre activité professionnelle vous a peut-être occasionné un changement de vie auquel vous avez des difficultés à vous adapter.

Au début, vous avez savouré le plaisir de faire ce qu'il vous plaisait, quand vous le désiriez, mais petit à petit, vous ressentez peut-être un sentiment d'inutilité, d'un temps libre, quelques moments d'ennui.

Nous souhaitons avec ceux qui le désireraient trouver des solutions à ces problèmes, soit dans des réunions peu nombreuses, d'échanges culturels, sociaux, scientifiques, etc., soit dans des activités extérieures (loisirs, sports).

Pas de calendrier fixe et obligatoire, indépendance absolue serait la règle. Si tel est votre cas, prenez contact avec:

- Mme Duffour, tél.: 642-51-76.
- M. Jeanquier, tél.: 642-87-50.
- M. Peinchaud, tél.: 642-88-86.

### ● Club numismatique

Le club numismatique clamartois a tenu le 29 janvier 1984, son Assemblée Générale, qui a vu avec M. Poghaharian, l'élection d'un nou-

**veau Président en remplacement de M. Weitz que ses obligations professionnelles ont contraint à démissionner de ses fonctions.**

Lors du discours d'ouverture, M. Lamborot, secrétaire général de la mairie, et membre actif, a rendu hommage à M. Weitz, fondateur du club.

Quant à vous qui êtes numismates ou tout simplement intéressés par les monnaies et leur histoire et qui n'appartenez pas encore à l'Association, rejoignez-nous pour partager notre passion commune, rendre nos réunions encore plus vivantes.

Bienvenue à tous.

### ● Joyeux anniversaire

**Il y a 20 ans déjà, naissait l'Amicale Bouliste du Haut-Clamart.** Petite et timide, cette Société est devenue grâce au sérieux de ses dirigeants et à l'amitié qui unit ses adhérents, un Club reconnu et estimé, tant sur le plan communal que régional.

Tous les jours sur le petit mais agréable terrain de la cité de la Plaine, de nombreuses parties se déroulent dans une chaude ambiance.

L'A.B.H.C. organise aussi des concours officiels sous la présidence de la Fédération Française de Pétanque ainsi que des sorties et fêtes pour ses adhérents.

**Dans cet esprit et pour son 20<sup>e</sup> anniversaire, le Club organise deux grands concours toutes catégories avec remise d'un challenge et d'une coupe, le 23 juin 1984.**

## ● L'université populaire clamartoise

Avec les activités Loisirs et Jeunesse, la Municipalité a créé en octobre dernier un club de Micro-Informatique au centre de la Fourche: 216, avenue Jean-Jaurès.

Les séances consacrées aux enfants ont lieu le lundi, le mardi et le mercredi, responsables M. N'Guyen, 645-80-90, M. Bellanger au 736-08-23.

Des séances sont prévues pour adultes; elles dépendent du recrutement actuellement en cours de nouveaux animateurs (responsable M. Michel Corre (644-77-10).

La vie du Club est en effet subordonnée à la présence d'animateurs. Ceux qui collaborent déjà ne suffisent pas par leur enthousiasme et leur dévouement à compenser leur insuffisance numérique pour répondre à toutes les demandes d'inscription.

Aussi, nous lançons un appel très pressant à toutes les personnes ayant une formation et même seulement une initiation à l'informatique.

**N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables.**

## ● Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine

### Le Sport Automobile à Clamart

**Popularisé par la télévision, les journaux, les sponsors, le sport auto reste cependant pour nombre de personnes, un monde inconnu.**

L'Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine vous propose de venir découvrir ce sport et rencontrer quelques-uns de ses membres. Tous les premiers mercredis du mois est organisée une réunion à la salle des Fêtes de la mairie de Clamart. Si vous ne possédez pas de véhicule, vous serez sans doute intéressés par l'organisation et la création d'épreuves (nous organisons déjà: les 6 heures de Paris 4 X 4 les 19 et 20 mai au camp de Frileuse à Beynes 78, ainsi que le Rallye Infernal). Les propriétaires de voitures, même de petite cylindrée, pourront découvrir des formules économiques, afin d'envisager une première prise de contact avec la compétition. Nous vous parlerons de rallye régional, où la prédominance de la cartographie permet de niveller les perfor-

mances des voitures. Les amateurs de courses sur circuit s'intéresseront par exemple à la toute nouvelle formule Ford. Quant aux plus chevronnés, l'A.S.A. des Hauts-de-Seine leur présentera les Rallyes internationaux, et nationaux; le Monte-Carlo, le R.A.C., le Rallye de Suède...

Enfin, l'A.S.A. des Hauts-de-Seine comblera les passionnés de compétitions tout-terrain, puisqu'elle est, dans cette discipline, la première A.S.A. de la région Ile de France. Tout au long de l'année dernière, cette association a été représentée au Paris-Dakar, au Rallye de l'Atlas, de Tunisie, à la Baja 1000, sans compter les épreuves nationales.

**L'A.S.A. des Hauts-de-Seine peut vous permettre de réaliser ce qui pour beaucoup reste un rêve pré-tendu inaccessible: faire de la compétition automobile.**

Nous vous attendons pour vous donner de plus amples renseignements.

A bientôt. Boîte Postale n° 7, 92215 Saint-Cloud Cedex.

## « Un enfant - Une famille »

### Parrainage d'enfants en détresse

Samedi 10 mars 84, s'est tenue à la mairie de Clamart, en la présence de Mme Pernin, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, l'Assemblée Générale de l'Association: "UN ENFANT - UNE FAMILLE", 110, rue de Fleury, 92140 Clamart - tél. 642-12-18.

Après lecture des deux rapports, moral et financier, adoptés à l'unanimité il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration, qui compte deux nouveaux conseillers en remplacement de 2 membres démissionnaires.

— L'Association est animée par Antoine et Janine Rebelo, assistés de 10 conseillers ayant pour la plupart déjà accueilli des enfants.

Le président a rappelé les diverses formes que peut revêtir le parrainage:

— Soit week-ends et congés scolaires pour enfants vivant en institution, soit à plein temps pour résoudre les cas dramatiques d'enfants totalement délaissés, ou délaissés momentanément pour faire face à des situations d'urgence (hospitalisation, crise dépressive).

— Plusieurs interventions émanant de responsables d'établissements et d'une éducatrice de l'Aide Sociale à l'Enfance ont éclairé l'assemblée sur les délicats problèmes qui se posent en ce domaine.

Bien que les résultats obtenus cette année soient encourageants (68 parrainages réalisés sur 82 étudiés), l'accent a été mis sur la recherche de famille nécessaires pour répondre aux nombreux cas d'enfants en détresse.

Il convient de rappeler que le parrainage est bénévole et qu'il requiert des parrains, outre l'intérêt porté à l'enfant et le respect des droits de sa famille, une capacité d'engagement dans la durée afin de faire connaître à l'enfant une véritable vie de famille et de lui rendre la joie et l'équilibre.

**Le parrainage concerne des enfants de tous âges, parfois handicapés et séjournant pour la plupart en établissement.**

Cette Association travaille en liaison avec diverses œuvres et associations spécialisées dans la protection de l'enfance à la demande d'assistantes sociales, d'éducateurs ou de chefs d'établissement.

## ● Musique municipale

### Un concert apprécié au centre culturel Jean-Arp

Les mélomanes Clamartois étaient au rendez-vous le vendredi 16 mars pour entendre un programme très diversifié où chacun pouvait retrouver son type de musique préférée.

En première partie, la musique municipale et ses 40 musiciens, sous la baguette du chef Georges Perrot, ouvrait le concert avec une marche américaine, puis interprétait successivement une ballade alliant le classique et le jazz, un récital des succès des Compagnons de la Chanson et un arrangement de la célèbre «Panthèse rose».

Ce fut ensuite l'Arlésienne, avec ses quatre mouvements, ou s'illustrèrent, particulièrement, deux jeunes solistes: Arnaud Laurent à la flûte et Catherine Lambrot au hautbois.

Œuvre délicate dont l'interprétation recueillit les applaudissements nourris des 300 personnes présentes.

L'orchestre du conservatoire s'associait alors à l'harmonie avec ses quinze violons, piano et contrebasse à corde et, sous la direction de M. Serge Lecusant, interprétait «Try to remember» et l'Été 42, avec la cantatrice Ouna Landré, dont le timbre donnait une impression et un relief mélodique de grande qualité.

La musique municipale terminait alors par un arrangement des thèmes de Gershwin. Œuvre puissante, contrastée par la sonorité des cuivres et les soli de clarinettes, cornets, trombones et cors.

Après l'entracte, le «big-band» avec ses 18 musiciens, dirigés par Jean-Claude Lupato jouait sept morceaux de jazz empruntés au répertoire des grands maîtres: Nestico, Herman, Jobin, Wolpe et Miller.

Les applaudissements saluaient les divers solistes et le jeune présentateur des œuvres: P. Thouvenin.

Le célèbre «In the Mood» qui annonçait la fin du programme reçut une ovation méritée.

On remarquait la présence de M. Jean Fonteneau, maire; de Mme Chappey, adjointe chargée des Affaires Culturelles; de M. Godefroy, président du Comité des Fêtes, et de nombreux adjoints et conseillers municipaux.

De l'avis unanime, ce concert, de par ses différents types de musique et par la qualité des interprétations fut une réussite. **Ce succès est la meilleure récompense pour tous ceux et celles qui ont collaboré et travaillé longuement le programme, affirmant ainsi que l'art musical n'est pas une chimère à Clamart.**

## ● Association Française des Scléroses en Plaques

**QUE PUIS-JE FAIRE POUR EUX?**

**Ami(es) valides, hommes et femmes, vous commencez à savoir ce qu'est un ou une handicapée, mais vous ne savez pas qu'ils ont besoin de vivre comme tout le monde.**

Ne vous êtes vous jamais posé la question: «Que puis-je faire pour eux?» eh bien, voici le moment venu, vous qui avez des heures de libre, qui voulez vous rendre utiles, qui ne savez pas comment employer votre temps, venez à eux, ils ont besoin de vous.

Nous cherchons des personnes sympathiques et vous l'êtes, pour sortir avec nous dans des promenades que nous ne pouvons faire seuls, ou bien, pour certains d'entre nous qui ne peuvent sortir, car trop paralysés, nous aimerions recevoir quelques visites ou quelques échanges.

Venez nombreux à notre appel. Nous vous disons à l'avance, MERCI.

**Pour tous renseignements, s'adresser à Mme N. Lecureur, N.A.F.S.E.P. Hauts-de-Seine, 24, rue Cino-del-Duca, 92200 Neuilly - tél. 754-80-64.**

## ● Des voitures radio-commandées

Grâce à la compréhension de la mairie de Clamart, le Club A.R.C. 14 (bien qu'il soit parisien) a pu disposer d'une piste pour faire évoluer nos voitures radio-commandées. Cette piste située sur les terrains de sports de la Plaine, nous permet d'offrir un spectacle assez surprenant.

**Mais qu'est-ce qu'une voiture radio-commandée?**

Nos voitures sont à l'échelle 1/8<sup>e</sup> et sont propulsées par des moteurs à explosion d'une cylindrée de 3,5 cm<sup>3</sup>. Leur vitesse en tout-terrain atteint 70 à 80 km/h.

Comme vous pouvez vous imaginer le spectacle est garanti.

D'ailleurs, beaucoup de Clamartois

et de Clamartois ont pu assister aux différentes compétitions que le Club A.R.C. 14 a organisées, avec la présence de représentants de la ville de Clamart, au cours de l'année 1983.

Et nous espérons que le 3 juin 1984, date de la prochaine compétition de voitures R.C. à Clamart, voir autour de cette piste un public toujours plus nombreux. Démonstration: terrain de sports de la Plaine.

Car, en effet, nous nous souhaitons, avec l'aide de la municipalité de Clamart et en particulier avec celle que nous apporte M. Grandjean, maire adjoint chargé des Sports, faire découvrir notre «sport» aux Clamartois et Clamartois et leur donner envie de nous rejoindre.

## LA MAISON DU G.S.C.I.C vous propose

**DES APPARTEMENTS  
à VANVES  
"côté Paris"  
résidence Le Dauphiné  
rue Jean-Bleuzen**

**DES APPARTEMENTS  
en centre ville  
à CLAMART  
77-79, rue Jean-Jaurès  
(projet de construction)**

**Possibilités prêts conventionnés**



**LA MAISON DU G.S.C.I.C**  
L'IMMOBILIER CONÇU COMME UN SERVICE  
15, bd de Vaugirard, 75015 Paris, tél. 320.15.11

Renseignements et vente :  
Tél. 950-32-11

# ● Médaille d'Honneur du Travail

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1984

Cérémonie du 24 mars 1984

Allix Angéline, Balabanian Georges, Barthe Alexandrine, Belhomme Georges, Bernard Monique, Bernard Daniel, Berquez Michel, Bonnal Yvonne, Bordreuil Jacques, Bourgau Paulette, Brun Jean-Claude, Brunet André, Caillot Gilles, Can André, Carpenle Christiane, Carral Pierre, Carrière Donald, Chaussin Paulette, Cognet Monique, Cognet Roger, Collignon Raymond, Corbel Michel, Dalmas Pierre, Decoster Bernard, De Luca Maurice, Devarieux Maurice, Dion Marcel, Ducarroir Michel, Ellias Marcel, Faraud Robert, Farcy Paul, Fournier Bernard, Frassati Eliane, Frégy Marcel, Gianni Alfred, Goblet Georges, Goruchon Jean, Goutal Jean, Granzotto Christiane, Grosjean Josette, Guyot Martial, Hallard Michel, Hardy Pierre, Hervé Guy, Hubert Gaston, Jaillard Annie, Jozan Étienne, Juarez Hélène, Kicha Farès, Kremer Francis, Lantin Henri, Larret Jean, Lauth André, Lebon Claude, Lebos Robert, Lefort Léa, Lefrançois Roger, Le Gouic Gilbert, Lejeune André, Lelièvre Jacques, Lelong Colette, Léonard Lucien, Luttmann Monique, Manodritta Bernard, Marmorat Paul, Mary Roger, Masson Fernande, Maulard Jean, Maurer Janine, Merle Marcel, Mesnil Jacques, Métivier Monique, Michallet Paul, Monnier Gilberte, Ninguet Christiane, Pascal Jacques, Pelletier André, Percevault Mireille, Planchon Lucienne, Rullier Serge, Sénéchal Louis, Theuillon Jean-Pierre, Trépart Mireille, Trouillet Marcelle, Troussard Pierre, Ruols René, Vatin Guy, Veyrier Jean, Zouaoui Guy.

## Des Clamartois à l'honneur

### Reconnaissance à Mademoiselle Olga BATANY

Le 30 juin dernier, Monsieur de Tristan, Maire et Conseiller Général du Loiret, remettait, au nom de Monsieur Fonteneau, la médaille de la Ville de Clamart à Mademoiselle Olga BATANY.

Cette distinction a voulu récompenser les services rendus par Mlle BATANY auprès de la Jeunesse de Clamart à une époque où elle communiquait une éducation artistique de qualité dans le cadre de l'école Irène-Popard.

Mlle BATANY a été profondément estimée par toutes les personnes qui pendant plusieurs années, ont vécu à son contact, particulièrement généreux.

Mlle BATANY vit maintenant à la maison de retraite de Villecante-Dry à Cléry-Saint-André dans le Loiret, après une vie bien remplie au service de la Jeunesse.

## Noces d'Or



M. et Mme Galibert ont fêté leur nocés d'or le 3 mars 1984 à la Mairie de Clamart où ils s'étaient mariés le 28-10-1933.



M. et Mme Defer ont été respectueux des dates pour célébrer leurs nocés d'or : 7 avril 1934 - 7 avril 1984, toujours à la Mairie de Clamart.

## ENFIN A CLAMART VERYSOLD

SOLDES PERMANENTS

VÊTEMENTS HOMMES - FEMMES - ENFANTS - BAZAR  
est ouvert du mardi au dimanche inclus  
130, av. Jean-Jaurès - CLAMART

## PÉDICURE MÉDICALE

Marie-Noëlle

33, rue Chef-de-Ville

LIONNARD-DUBOSC

CLAMART

645-70-77

Sur rendez-vous et à domicile

## Stationnement: consulter et convaincre

*La nouvelle composition du Conseil Municipal, comprenant une opposition face à l'action de l'équipe majoritaire, il m'a semblé conforme aux règles de la démocratie de permettre aux minorités de s'exprimer dans le bulletin municipal, dans le cadre d'une tribune libre.*

*Il va de soi que la municipalité et la majorité du Conseil municipal ne se trouvent pas engagées par l'orientation et les termes des textes paraissant dans cette tribune libre.*

*Comme il est de règle en de telles circonstances, seuls les auteurs engagent leur responsabilité sur les propos qu'ils expriment.*

Jean FONTENEAU, maire de Clamart

Le quartier de la Gare à 17 h - 18 h :

Voitures garées en double file, autobus bloqués, riverains gênés par le bruit des moteurs et des klaxons, etc.

Tout un chacun qui a coutume de circuler dans cet endroit de Clamart reconnaîtra que la situation est particulièrement difficile aux heures de pointe.

Dans leur programme pour les élections municipales de 1983, les élus socialistes ont proposé des mesures visant à résorber ce problème.

Tout d'abord, **la révision du plan de circulation** est nécessaire: la suppression (enfin!) de la déviation du CD 68, l'évolution de la circulation, les difficultés dans certains quartiers en imposent une redéfinition **avec et pour la population**.

Plus particulièrement, concernant le **quartier de la Gare**, nous pensons qu'il est impératif de **faire respecter les règles du code de la route**.

Nous proposons l'ouverture permanente et **gratuite du parking de la Fourche**. Cette gratuité ne nuirait pas aux finances locales en raison du peu de recettes fournies.

Nous demandons qu'une étude soit réalisée visant à construire un parking (en collaboration avec la S.N.C.F. et la R.A.T.P.) à côté de la gare.

Cela permettra aux personnes prenant le train de ne pas avoir à chercher désespérément une place et à se mettre en infraction.

Enfin, **l'établissement d'une zone bleue** dans ce secteur allant jusqu'à la rue Condorcet accompagné d'un respect réel de celle-ci devrait permettre d'éliminer les «voitures-ventouses».

Par contre, nous sommes opposés à la mise en place du stationnement payant d'office et sans consultation de la population.

Nous estimons qu'une graduation des mesures est plus utile.

Il ne faut pas s'enfermer, comme le font certains élus de la majorité du Conseil Municipal, dans une politique du tout ou rien où nous trouverions d'un côté (le leur, bien sûr) la solution de tous les problèmes, et de l'autre le chaos clamartois.

Lors d'une réunion de la Commission extra-municipale de la voirie-circulation du 15 septembre 1983, le représentant du groupe socialiste avait affirmé son opposition au stationnement payant qui ne saurait résoudre d'office toutes les difficultés de la circulation et provoquerait une gêne non négligeable pour les riverains.

De plus, il ne constitue pas une opération rentable sur le plan financier pour la commune.

Par une réunion du 16 février, cette même commission a marqué, elle aussi, son opposition.

Cependant, seul, le Conseil Municipal décide en dernier lieu.

Il est donc urgent que la population concernée se manifeste par les moyens dont elle dispose (pétitions, délégation, etc.).

Pour leur part, les élus socialistes prendront des initiatives pour que les principaux intéressés soient écoutés et défendus.

Francis PIAN

Conseiller Municipal

Membre de la Commission

Voirie-Circulation

Pour donner votre avis  
Pour expliquer vos difficultés,  
Permanence des élus socialistes  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois  
10 h à 12 h  
Salle des Commissions  
Mairie de Clamart

### BLANCHISSAGE

Service



## SEBP

Blanchisserie  
Industrielle  
Collectivités

48, av. Jean Jaurès - 92140 CLAMART  
☎ 736 21-97

## Dalmiy

Démolitions  
Terrassements

Directeur J. LAMY  
Ing. E.T.P.

10, rue de Fleury  
92140 CLAMART

Tél. : 642-56-64  
644-17-36

SERRURERIE - FERMETURES HAUTES SÉCURITÉS  
MENUISERIES FER ET ALU  
REPLACEMENT D'ANCIEN  
BALUSTRADES - CLOTURES  
ESCALIERS MÉTALLIQUES

Entreprise **CADORET S.A.**

46, rue de Fleury - CLAMART - Tél : 642.06.86

A 300 M DU PETIT-CLAMART

## CLINIQUE DE MEUDON-LA-FORÊT

3 et 5, avenue de Villacoublay

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE - MATERNITÉ  
RADIOLOGIE - COBALT - ORL - DERMATOLOGIE  
RÉÉDUCATION - LABORATOIRE

Tél. 630.21.31 133 LITS CONVENTIONNÉS

Sécurité sociale et mutuelles

AUTOBUS 136 - 290 - 179 - 190 B - VASTE PARKING

## LA MAISON BLANCHE

Pour  
personnes  
âgées

Tél. 644.56.30

Mixte  
Valides - Semi-valides  
Ambiance familiale  
Confort  
Ascenseur - Téléphone  
Télévisions  
dans les chambres  
Face au parc  
municipal

2, rue de l'Île Bouchard  
CLAMART

## Clinique du Plateau

5 et 7, rue des Carnets - 92 CLAMART

conventionnée par la Sécurité Sociale et les principales mutuelles

Tél. : 630.21.35 (lignes groupées)

CHIRURGIE GÉNÉRALE - CHIRURGIE  
DES VOIES URINAIRES - CHIRURGIE DES VOIES  
DIGESTIVES - CHIRURGIE DES YEUX  
ANGIOGRAPHIES - ORTHOPHONIE  
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE - O.R.L.  
KINÉSITHÉRAPIE - MASSAGES  
RADIOLOGIE - ÉCHOGRAPHIE

AUTOBUS 190 - 195

Madame FRANÇOISE BOUCHARD  
**PÉDICURE - PODOLOGUE**  
SEMELLES ORTHOPÉDIQUES

1, rue Gabriel-Péri,  
CLAMART Tél. **645-48-19**  
Sur rendez-vous et à domicile

## LABORATOIRE CELERIER

Agréé par la Sécurité Sociale n° 92-31

**ANALYSES MÉDICALES**

170, avenue Jean-Jaurès

92140 CLAMART Tél. **644-47-98**

## OPTIQUE MÉDICALE



OPTICIENS  
AUDIOPROTHÉSISTES  
DIPLOMÉS

## SURDITÉ

### Centre d'audioprothèse

Appareils de toutes marques  
Système écoute télévision et téléphone  
Essais gratuits sans engagement

### LENTILLES DE CONTACT

30, avenue Jean-Jaurès - CLAMART  
Tél. 642-03-30

## MAGASIN de la DIÉTÉTIQUE

Mme SAUNIER  
CENTRE DESPREZ

27, avenue P.-V.-Couturier  
92140 CLAMART Tél. : 736-97-37

## LABORATOIRE NAVARRO

analyses médicales

agréé par la Sécurité Sociale n° 9295

136 à 140, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART

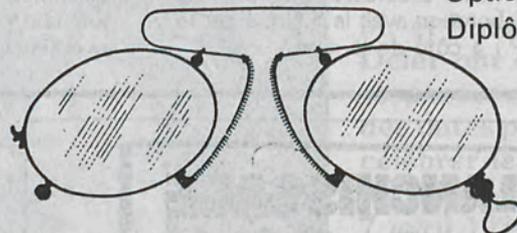
Tél. 642-35-74 (lignes groupées)

Jour et nuit - Dimanches et fêtes

Autobus 189, arrêt Pierre-Louvrier

## OPTIQUE CLAMART

Opticiens  
Diplômés



### AU SERVICE DE VOS YEUX

57, Avenue Jean-Jaurès 92140 CLAMART  
(près du Dispensaire) ☎ 642-81-24

## LABORATOIRES SERGANT

ANALYSES MÉDICALES

Agréé par la Sécurité Sociale n° 1661

195, av. Victor-Hugo, CLAMART

Tél. 644.32.93 (lignes groupées)

Jour et Nuit, Dimanches et Fêtes

Autobus 189 arrêt Hébert - Lazare - Carnot

Service de Garde

# La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

porte à la connaissance de ses assurés, qu'un Arrêté du 29 août 1983 prévoit l'utilisation obligatoire par les Praticiens, d'une ordonnance dupliquée.

Ces ordonnances médicales comportent un original à conserver et un volet établi par duplication. Les assurés sociaux sont tenus d'en adresser un exemplaire à leur centre de paiement qui le conservera.

De ce fait, en cas de renouvellement, le volet conservé par la Caisse est suffisant.

## Indemnisation des victimes des catastrophes naturelles

J'ai l'honneur de vous informer des conditions d'indemnisation des dommages résultant de "l'action du vent, de la grêle et de la neige sur les toitures", depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984.

L'indemnisation de ces risques est effectuée depuis cette date par les compagnies d'assurances dans le cadre de l'extension "Tempête - Grêle - Neige sur les toitures" des contrats multirisques et dans les conditions suivantes :

a) Les assurés sont déjà couverts dans le cadre de la garantie "Tempête - Grêle" et seront normalement indemnisés sans que la prise d'un arrêté interministériel soit nécessaire.

b) Les assurés ne se sont pas encore vu proposer cette garantie par leurs compagnies d'assurance: ils sont automatiquement couverts dans les conditions mentionnées ci-dessus, contre souscription de l'extension de leur contrat.

c) Une proposition a été faite par la compagnie d'assurance et les assurés l'ont refusée: les dommages qu'ils seraient amenés à subir ne seront pas indemnisés.

Il résulte de ceci, que ces dommages ne doivent plus donner lieu à des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le cadre de la loi du 13 juillet 1982.

Je vous serais obligé de bien vouloir assurer la plus large information de ces mesures, auprès de vos administrés et me saisir, en cas de litige, du nom des assurés et de leur compagnie d'assurance.

**P/le Préfet, Commissaire de la République, le Sous-Préfet, directeur de cabinet**

# Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.)

Les subventions de l'A.N.A.H. sont réservées aux logements mis en location, qu'elles soient demandées par le locataire ou le propriétaire d'un logement. Elles n'ont pas à être remboursées. Elles ne concernent pas les H.L.M.

Elles permettent :

— d'améliorer le confort des logements ou de remettre en état des immeubles dépourvus de confort, achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1948. Elles représentent environ 30% du coût des travaux ;

— de réaliser un diagnostic thermique. Elles représentent :

- 1.100 F T.T.C. pour une maison individuelle,
- 1.000 F + 200 F T.T.C. par logement pour un immeuble de 2 à 50 logements,
- 11.000 F + 50 F T.T.C. par logement pour un immeuble comportant plus de 50 logements.

Elles sont limitées à 70% des honoraires du diagnostiqueur ;

— de réaliser des travaux destinés à économiser l'énergie dans les logements et immeubles achevés avant le 31 décembre 1975, qu'ils soient ou non pourvus du confort. La subvention est alors d'environ 40%.

Un dossier doit obligatoirement être déposé avant le début des travaux pour permettre l'accès aux subventions.

Communiqués

## Retraites complémentaires :

Le CICAS des Hauts-de-Seine, Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale mis en place par l'A.R.R.C.O., rappelle qu'une permanence est assurée :

● 1<sup>er</sup> vendredi de 9 h à 11 h 30, mairie de Clamart.

● 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi de 9 h à 11 h 30, centre de Sécurité Sociale, 28, rue de Meudon.

Ce centre a pour but :

● D'éclairer les salariés ou retraités sur leurs droits à la retraite complémentaire.

● De les aider à constituer leurs dossiers de retraite complémentaire.

● De faciliter les démarches avec les Institutions de retraite relevant de l'A.R.R.C.O.

● De faire connaître les possibilités d'action sociale de ces Institutions de retraite.

Les services rendus par le CICAS sont absolument gratuits.

Pour toute information, adressez-vous à :

La Délégation de l'A.N.A.H., D.D.E. des Hauts-de-Seine, 167, avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre (20<sup>e</sup> étage), tél. 725-95-00 postes 56-91, 56-92, 57-78, 56-17, 56-43 ou 56-53.

**Camus Michèle**

**PÉDICURE  
MÉDICALE**

220, Av. Jean-Jaurès  
(Près de la gare)  
CLAMART - Tél. 644.28.88  
FERME LE JEUDI  
SOINS A DOMICILE  
SAMEDI APRES-MIDI

# Mise en place de la Commission Départementale des rapports locatifs des Hauts-de-Seine

La Commission Départementale des Rapports Locatifs des Hauts-de-Seine a été officiellement installée le 1<sup>er</sup> juin 1983 par M. le Préfet, Commissaire de la République du département.

La loi du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des bailleurs et des locataires, dite loi Quilliot, dispose qu'une Commission de ce type sera créée dans chaque département.

La Commission des Hauts-de-Seine, dont l'animation a été confiée aux services de la Direction Départementale de l'Équipement, est composée de représentants des organisations de locataires et de bailleurs, de professionnels de l'immobilier, ainsi que d'élus et de personnalités, qualifiés dans le domaine du logement.

La Commission est investie d'une double mission:

## 1) Une mission de concertation.

La Commission sera le cadre dans

lequel se négocieront des accords collectifs de location à l'échelon départemental et ceci au niveau des quatre secteurs locatifs définis par la loi du 22 juin 1982. Ces accords pourront porter, entre autres, sur la maîtrise des charges récupérables, l'amélioration et l'entretien des parties communes, la grille de vétusté pour l'appréciation des réparations locatives.

## 2) Une mission de conciliation.

La Commission comprend en son sein, une formation dite de conciliation. Celle-ci est composée de représentants des locataires et des propriétaires en nombre égal.

Cette formation sera amenée à connaître des litiges pouvant survenir dans les rapports entre bailleurs et locataires.

La formation de conciliation pourra être saisie dans trois cas:

- en cas de contestation pour le locataire du caractère légitime et

sérieux du congé délivré par le propriétaire,

- en cas de contestation du nouveau loyer,

- en cas de congé délivré à un représentant statutaire des locataires.

Elle entendra les parties, s'efforcera de les concilier et émettra son avis.

La Commission Départementale des Rapports Locatifs, en favorisant la conciliation, permettra aux locataires et bailleurs, d'éviter le recours systématique au juge et favorisera ainsi le développement de nouvelles relations contractuelles.

Pour tous renseignements complémentaires, concernant la Commission des Rapports Locatifs des Hauts-de-Seine, s'adresser à son secrétariat:

Direction Départementale de l'Équipement, secrétariat de la Commission Départementale des Rapports Locatifs, 167, avenue Joliot-Curie, B.P. 102, 92013 Nanterre Cedex, tél. 725-95-00 poste 58-51.



AGENT RENAULT  
**Garage SANTONI**

Société Corse des Pétroles  
VENTE - NEUF - OCCASION  
RÉPARATION TOUTES MARQUES

16, avenue Henri-Barbusse, CLAMART - Tél. 642-86-86



**ROLAND RENAUD**

A votre service depuis 1973 à Clamart

**VOYANCE** directe et sur photo  
**MAGNÉTISME** direct et sur photo

Travail sérieux - Nombreux témoignages  
déposés chez Maître Poindéfer, huissier

62, rue des Vignes (sur rendez-vous)  
CLAMART - Tél. : 645-20-40

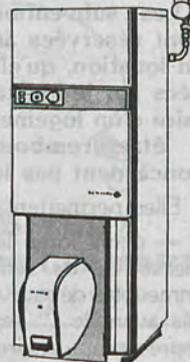


**entreprise j. colin**  
chauffage - plomberie

installation - transformation - dépannage  
régulation

Agréé Gaz de France

12, rue de Vezous - CLAMART - Tél. : 736-39-21



**Autocars**  
**ROBERT LE BOULCH**

Excursions - Mariages - Services scolaires  
Services d'usines - Voyages

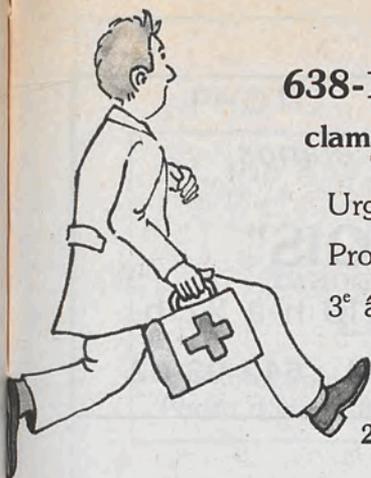
113, rue d'Estienne-d'Orves  
92140 CLAMART - Tél. 644-16-80

**Immobilier**  
**de la gare**

Toutes transactions  
Estimations

Tél. 644-34-22

257, AVENUE JEAN-JAURÈS (Place de la Gare)  
CLAMART



## 638-12-22 les informations clamartaises par téléphone

Urgences

Programmes culturels

3<sup>e</sup> âge - Centre de loisirs

Culture - Sports

24 h sur 24 à votre service

### URGENCES

**Médecins et pharmaciens de garde :** Téléphoner au commissariat : 644-19-12

**Ambulances municipales :** 631-69-22

**Vétérinaires :** Nuits et jours fériés à Clamart : 631-65-05 - 644-73-15

Dans la région parisienne : 871-20-61.

**Dentistes :** Dimanche + jours fériés 9 h-12 h : 776-25-42

**Secours médical immédiat :** 15

**Voirie** en dehors des heures ouvrables, appelez : 644-60-81

### SOINS INFIRMIERS

— **Clamart-Centre :** 645-70-77 - 11, rue Chef-de-Ville ou 644-52-37 - 6, rue P.-V.-Couturier.

— **Bas-Clamart :** 642-06-64 - 28, rue Lazare-Carnot

— **Haut-Clamart :** 631-29-93 - 16, rue de Normandie; 631-73-70 - 16, rue de Normandie; 630-02-83 - 17, rue de Bretagne; 632-01-04 - 11, rue de l'Île-de-France.

### DENTISTES

Les dentistes ALDIE-CHARLEUX, 52, avenue Jean-Jaurès, 92140 Clamart, tél. 642-24-80, tiendront leur permanence pendant toutes les vacances.

### OUVERTURE D'UN CABINET MÉDICAL

Ouverture du cabinet médical Chantal CARNIATO et Martine DUBOIS, 2, rue de Fleury, 92140 Clamart, tél. 645-72-17, le 2 mai 1984%

nouveau à CLAMART

## CLAMART IMMOBILIER

Toutes transactions immobilières et commerciales

106-108, avenue Jean-Jaurès à CLAMART

Tél. 642-63-36

Directeur de la publication : Jean FONTENEAU, maire

Rédacteur en chef : Geneviève LESOURD, maire adjoint

Publicité et réalisation : PUBLICAT

Impression : Imprimerie ALLAIS, 76300 Sotteville

Numéro de commission paritaire : à parution

## ● Permanences de M. le Maire

ANNEXE TRIVAUX

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis de chaque mois de 17 h 30 à 19 h

## ● Permanences de M. Le Baill, député

M. Le Baill peut être contacté à l'Assemblée Nationale, 128, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. 297-67-17.

## ● Permanences de M. J.-M. Guyot



M. Jean-Marie Guyot, conseiller général, reçoit tous les samedis matin de 10 h à 12 h au 3<sup>e</sup> étage du Centre Administratif et sur rendez-vous les autres jours dans la semaine à la Préfecture de Nanterre, au 725-95-00 poste 55-43.

**ADRESSEZ-NOUS VOS SUGGESTIONS, ÉCRIVEZ-NOUS.**

**Mlle G. LESOURD, adjoint au maire  
92141 CLAMART**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*En lisière du bois de Clamart et à proximité de ses étangs*

## RESTAURANT "LE RELAIS DU BOIS"

CUISINE FRANÇAISE ET ORIENTALE — Repas servis de 10 h à 22 h

Place du Garde - CLAMART

Tél. : 642-03-82

### SPORTS ET PAYSAGES

## SEPA

- \* Espaces verts
- \* Jardins
- \* Terrains de Sports

3 rue de Garches  
92420 VAUCRESSON Tél. 741.87.41

### *Société Générale de Bâtiment*

## ENTREPRISE V. BRUNO

TOUS CORPS D'ÉTAT

Rénovation

Ravalement REKALOR

Maçonnerie

1-19, rue Léo-Delibes - LA COURNEUVE  
Tél. : 837-60-97

### MARBRERIE DE CLAMART - INTER



181, rue de la Porte-de-Trivaux

92140 CLAMART

Tél. : 631-75-03

FERMÉ LE MERCREDI

REMISE SPÉCIALE AUX MUTUALISTES

## Schlumberger

### ÉTUDES & PRODUCTIONS SCHLUMBERGER

est une entreprise d'ingénierie  
et d'industrialisation dont la mission  
est de concevoir, développer et produire  
des systèmes de mesures  
(sondes et unités laboratoires).

Ces systèmes sont utilisés pour  
la recherche, l'évaluation  
et l'exploitation des gisements  
d'hydrocarbures.

Études et Productions **SCHLUMBERGER**  
26, rue de la Cavée, B.P. 202 - 92142 CLAMART CEDEX  
Tél. 630-21-85  
Adresse télégraphique PROS CLAMART  
TÉLEX 250944 E.P.S.

## Agence Citroën



### Ets BEAUVAIS

- CARROSSERIE
- Véhicules neufs  
et occasions

83, rue Condorcet, 92140 CLAMART  
Tél. : 642.06.70

PHOTO - HI-FI

# ÉLECTRONIC CENTRE DESPREZ

TÉLÉ - VIDÉO

27, rue P.-V.-Couturier

CLAMART - 645-61-21

Vos photos TD en 24 heures - Promotion Vidéo  
Brandt - JVC - Sharp - Bandes VHS - Agfa - Fuji - TDK  
**Les meilleures marques aux meilleurs prix**

Photocopie  
Photo d'identité



Réparations toutes marques

**L  
E  
O  
N**

**TOUS NETTOYAGES**  
SOLS - PARQUETS - VITRES  
MOQUETTES - RIDEAUX  
TENTURES - AMEUBLEMENT

**SERVICE SPÉCIAL**  
BLANCHISSERIE  
TEINTURERIE  
— POUR COLLECTIVITÉS —

**VENTE ET POSE**  
RIDEAUX - VOILAGES  
— DOUBLES RIDEAUX —  
MOQUETTES  
— RIDEAUX IGNIFUGÉS —

S.A. Tél. : 642-40-57

30, rue de Meudon  
92140 CLAMART

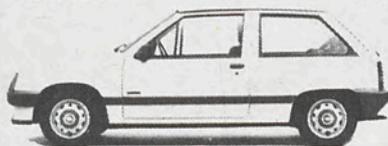


**OPEL**

## GARAGE DU CENTRE

**Austin**

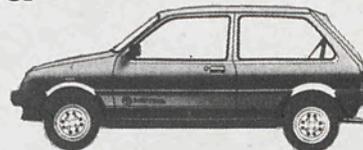
Nos petites dernières à voir et à essayer



Corsa

39, avenue Victor-Hugo  
92140 CLAMART

Tél. : 642-05-45



Méto

MATÉRIAUX DE  
CONSTRUCTION

CARRELAGE

SANITAIRE

BOIS

CHAUFFAGE

ISOLATION

## AUX DOCKS DE CLAMART

462, avenue du Général-de-Gaulle - 92140 CLAMART

Tél. : 630-02-34 +

Ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, sauf samedi de 8 h à 12 h  
**FERMÉ LE DIMANCHE**

**PARKING**



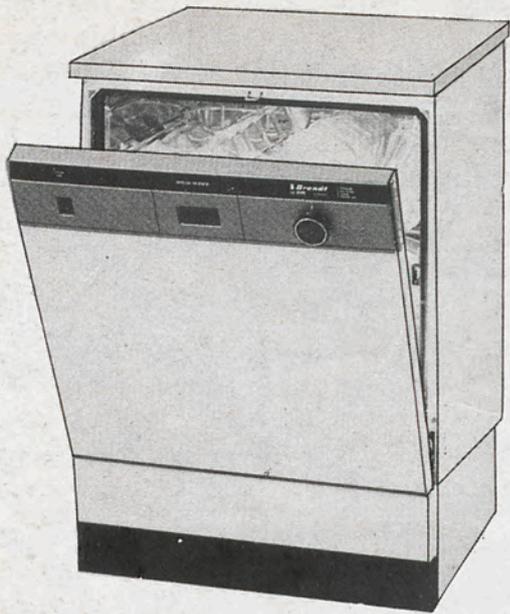
# UAP

TOUTES ASSURANCES

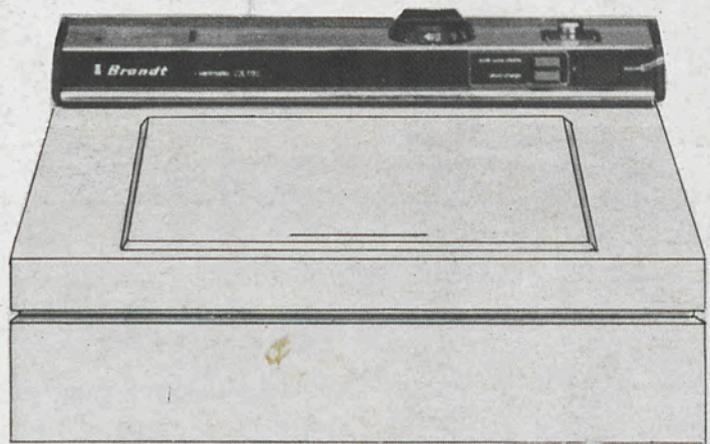
## Serge Curé

agent général

73, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART — Tél. : 642-07-61



# ELECTROMENAGER BRANDT



CX 751 Economiseur automatique

## DUCREUX - DUFOND

64 rue P.V. Couturier — 92140 CLAMART



642.11.22